41e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 33 14 AOUT 1924

L'AMI DU CLERGÉ

Revue de toutes les Questions Ecclésiastiques

DOGME, MORALE, LITURGIE, DROIT CANON, ÉCRITURE SAINTE, PATROLOGIE, PRÉDICATION
JURISPRUDENCE CIVILE-ECCLÉSIASTIQUE

Publié avec l'Imprimatur de Mgr l'Évêque de Langres. — Paraît à Langres tous les jeudis

MGR F. PERRIOT	A. ROZIER
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*	Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
FONDATEUR	DIRECTEUR

Toutes les lettres doivent être adressées à : M. le Directeur de L'AMI DU CLERGÉ, à Langres (Hte-Marne).

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL :

FRANCE et COLONIES FRANÇAISES	Édition complète	18 fr.	ETRANGER	Édition complète	23 fr.
	Édition partielle	12 fr.		Édition partielle	17 fr.

L'édition complète comprend la *Doctrine* et la *Prédication* ; l'édition partielle n'a pas la *Prédication*.
On n'accepte pas d'abonnements de moins d'un an, ni d'abonnements à la *Prédication* sans la *Doctrine*.
Tous les nouveaux abonnements partent du *1er Janvier* de l'année en cours.
Les abonnés de France et des Colonies reçoivent gratuitement la *Jurisprudence* ; pour l'Etranger elle coûte 2 fr. 50

Les annonces sont reçues exclusivement chez M. Marcel Leguerney, 15, rue Vivienne, Paris 2e.

Chèques postaux : Nancy, 21.88

SOMMAIRE

DOCTRINE

« Un vrai Fils de Marie » : Le P. Giraud. — Le sacerdoce, 513. — Les débuts du prédicateur, 514. — Une vocation religieuse bien traversée, 514. — Chez les Missionnaires de la Salette, 515. — En missions, 516. — Visite de Mélanie sur la Sainte Montagne, 517. — Le P. Giraud fait le vœu perpétuel de victime, 517. — Ses relations avec les religieuses Victimes du Sacré-Cœur de Jésus et les religieuses Auxiliatrices, 517. — Le prédicateur ; le directeur d'âmes, 519. — L'abnégation d'un Supérieur, 520. — La mort « dans la maison des pauvres, » 521.

Liturgie. — Consultations diverses, 521.

L' « Ami du Clergé » et les livres. — Comptes rendus bibliographiques : A. Pidoux de Maduère, 524 ; abbé de Tourville, 525 ; Jean Vaudon, 527 ; abbé Boutet, Gonzague Truc, G. Goyau, 528.

PRÉDICATION

Instructions sur la Sainte Eucharistie. — XVI. L'Hostie, 417. — Deuxième partie : La Présence réelle. I. Trois raisons de ma croyance, 418.

Les Dominicales d'un petit Doyen. — XLVII. *12e Dim. après la Pentecôte :* La bénédiction du T. S. Sacrement, 422.

Mon petit mot du Dimanche. — XLII. *11e Dim. après la Pentecôte :* Le devoir des parents, 423. — XLIII. *12e Dim. après la Pentecôte :* La charité, 424.

Sujets de circonstance. — *Deux allocutions pour un Pèlerinage à la chapelle d'un Saint :* I. La science des Saints, 424. II. La foi des Saints, 425. — *Allocution prononcée à un service funèbre pour les prêtres inhumés dans le cimetière de la paroisse :* Qu'est-ce qu'un prêtre ? 426.

Conférences populaires sur l'histoire de l'Eglise. — XV. L'Eglise et la science, 429. — XVI. Le concile du Vatican, 431.

PETIT COURRIER

Q. — En quels ouvrages pourrais-je trouver réponse à la question suivante : « Où en est actuellement le problème de l'union des Eglises ? »

R. — Calvet, *Le problème de l'Union des Eglises,* 3 f., de Gigord ; — et autres ouvrages indiqués cette année même en réponse à une question similaire, sans parler de nos nombreux articles, anciens ou récents, sur la matière.

Q. — Où pourrais-je trouver des matériaux pour traiter le sujet suivant : « Avantages et difficultés de la vie commune pour les prêtres. Ce que chacun doit y apporter » ?

R. — Abbés Mazel et Chalve, *La vie commune dans le clergé diocésain,* in-18 de 100 p., franco 1 f. 50, Editions Publiroc, 53, rue Thiers, à Marseille ; — *Un essai de vie commune en pays dévasté,* franco 1 f., à la Communauté des Missionnaires de Ham (Somme) ; — *Ami* du 22 octobre 1908, p. 977 ; 20 mai 1909, p. 444, et 16 décembre, p. 1117 ; 26 mai 1910, p. 455 ; — Gaduel, *La perfection sacerdotale, ou la Vie et l'Esprit de Barth. Holzhauser,* 3e édit. (1901), in-12 de 500 p., au bureau de l'Union apostolique, 26, rue Nicolo, Paris 16e.

Q. — Voudriez-vous m'indiquer un livre où je trouverai méditations et exercices pour une Retraite de trois ou huit jours, pour jeune fille pieuse ?

R. — Voir *Le chrétien sanctifié par l'oraison,* du P. Chaignon, 3 vol., Lyon, Vitte ; et l'un quelconque des recueils pour jeunes filles que nous rappelions l'autre jour, ou des nouveautés dont nos recensions disent les utilités respectives.

Q. — Je vous serais très obligé de vouloir bien me signaler quelques auteurs à consulter pour une *Retraite* à donner dans un Juvénat d'Institut religieux.

R. — Morice, *Jeunesse et Idéal, Jeunesse et Pureté,* 2 vol. à 3 ou 4 f.. Téqui ; — Millot, *Retraite de jeunes gens,* 6 f., Téqui ; — Lécuyer, *Entretiens et avis spirituels,* 4 f., Lethielleux ; — Vulliez-Sermet, *Retraite de huit jours,* 4 f., Beau-

chesne; — Vuillermet, *Soyez des hommes*, 6 f., *Mission de la Jeunesse contemporaine*, 6 f., *Les Sophismes de la jeunesse*, 7 f., Lethielleux; — Rouzic, la série d'opuscules à 2 f. (*Programme de vie*, en 2 vol.; *La Vocation; L'Examen; l'Idéal; la Lutte; l'Apostolat; la Distinction*; etc.), Lethielleux; et autres volumes fort nombreux analysés ici ces années-ci, par exemple l'autre jour, 3 juillet, Bourceau, Boumard, Hostachy, Hubert, un peu auparavant le *Pour être un caractère*, de Rouzic, etc. De M. Boumard une IIe Série vient de paraître, dont nous parlerons prochainement.

Q. — Prière d'indiquer une édition du *De Consideratione* de S. Bernard, de prix abordable, que je puisse mettre entre les mains des élèves; faire connaître aussi les meilleures éditions des œuvres du Saint et les bons travaux sur l'homme et l'œuvre.

R. — Edition dans la collection in-32 de Roger et Chernoviz, 6, rue de la Salpêtrière, Paris 13e; coûtait 1 f. jadis. — Comme édition des Œuvres complètes, prenez celle de Migne, t. 182 à 185 bis (5 vol.) de la *Patr. Latine*, aujourd'hui chez Garnier frères, Paris, 6, rue des Saints-Pères. — Et lisez la *Vie de S. Bernard* par l'abbé Vacandard, 2 vol. in-8, Gabalda.

Q. — Pourriez-vous m'indiquer un ouvrage contenant des instructions vives, intéressantes et apologétiques, sur le Symbole des Apôtres?

R. — Disons d'abord, puisque l'occasion s'en présente, qu'il est inutile de nous demander les *Instructions sur le Symbole*, de Rolland; nous n'en avons plus, ni dans l'*Ami*, ni en vol. à part.

Voyez les 3 premiers vol. des *Instructions d'apologétique* de l'abbé L. Désers, *Dieu et l'Homme, Le Christ Jésus, L'Eglise catholique*, in-12 à 3 f. 50 l'un, de Gigord; — Mgr Gibier, *Religion*, 5 f. 25, Téqui; — J. Guiraud, *Le Credo d'un missionnaire aveugle*, in-8, 8 f. 50, Téqui; — Toublan, *La Vérité catholique*, in-12, 6 f., Lethielleux; — etc.

Q. — Je voudrais donner dans ma salle de patronage des auditions de T. S. F. Connaissez-vous un appareil qui soit à la fois pratique, pas trop cher et puissant?

R. — Il en existe tant et tant qu'il nous est difficile d'en conseiller un de préférence à un autre. Mais vous pourriez écrire à M. H. Godard, 31, rue Thiers, à Saint-Dizier (Hte-Marne); il a spécialement étudié le point de vue auquel vous vous placez, et nous savons qu'il procure au clergé et aux Œuvres des appareils de toute sécurité et à des conditions avantageuses.

Q. — A votre avis, quelle serait la meilleure Explication de la sainte messe?

R. — Ça dépend du but que vous visez. Le P. de Cochem est toujours très goûté, *Explication du saint sacrifice de la messe*, in-18 de 332 p., 3 f., Paris et Tournai, Casterman. Beaucoup plus fouillé, Gihr, *Le saint sacr. de la messe*, 2 vol. in-8, 20 f., Lethielleux. Du point de vue plutôt historique, les *Leçons sur la messe*, de Mgr Batiffol, in-12 de 348 p., 7 f. 50, Gabalda; et Fortescue, *La Messe*, in-12 de 590 p., 15 f., Lethielleux.

Q. — Je voudrais un bon auteur de sermons ou conférences sur les paraboles évangéliques.

R. — Comme préparation, voyez d'abord Buzy, *Introduction aux Paraboles évangéliques*, in-12 de 500 p., 6 f., Paris, Gabalda. — Comme sermonnaires: Mgr Pichenot, *Les Parab. évangéliques*, in-12, 5 f. 25, Téqui; — Grépin, *Entretiens sur les Par. évang.*, in-8, 7 f. 50, Bloud et Gay; — P. Lacouture, *Parab. évang. expliquées et méditées*, 2 vol. in-32, 4 f., Beauchesne; — Ad. Roussel, *Parab. évang.*, in-32, 1 f. 50, Téqui; — Monsabré, *L'Enfant prodigue* et *Paraboles du Salut*, 2 vol. in-18 à 6 f. l'un, Lethielleux.

Q. — Ayant à préparer un petit travail sur la vertu d'humilité, ce sera sans doute en faire acte que d'avouer bien simplement l'impossibilité où je suis de traiter mon sujet sous les aspects spéciaux qu'envisage l'américanisme, comme je le voudrais...

R. — Voir l'excellent *Traité de l'humilité* de Rodriguez; — d'entre les modernes, *Formation à l'humilité*, par M. Beaudenom, in-18, Lethielleux; — et une nouveauté qui vient de paraître et qui est excellente: *Retraite séraphique sur l'humilité*, par le P. Paul, capucin, in-12 de 150 p., 4 f., *franco* 4 f. 50, Paris, libr. St-François (pour la Belgique, Mons, Commissariat du T. O., rue André-Masquelier, 15), retraite de 7 jours, 3 méditations par jour; tous les aspects, degrés et adjuvants de l'humilité y sont passés en revue.

Q. — La maison Louis Leblanc, de Nançois-Tronville (Meuse), spécialisée avant la guerre dans les décors et articles de théâtre, existe-t-elle toujours?

R. — Oui; elle était encore annoncée dans le dernier no de *La Vie au Patronage*, et envoie contre 3 f. son catalogue 1923-24 (nombreux renseignements sur les théâtres et les fêtes).

ANNONCES

BICYCLETTE V. M. A.
Modèle spécial pour le Clergé
PRATIQUE — SOLIDE
Catalogue franco sur demande aux **Etablissements E. MUGLER Fils**, à Valence (Drôme), qui accorderont aux lecteurs de l'*Ami* **toutes facilités** et **conditions spéciales** avec **crédit** au gré du client. R.C. Romans 313.

GRANDE PHARMACIE du BON MARCHÉ
FOURNISSEUR de la Société des MISSIONS ETRANGÈRES
17, rue Chomel, PARIS. *Remise aux Membres du Clergé.*

A vendre: **Dictionnaire de Théologie** Vacant et Mangenot, entièrement neuf, non découpé. Remise 30 % sur le prix d'achat. — S'adresser à **M. l'abbé Gaudard**, Vicaire à **Suzy-le-Comtal** (Loire).

LA SOCIÉTÉ FRANCO-BELGE DES LAMPES ELECTRIQUES BELGICA
se recommande spécialement aux lecteurs de l'**Ami du Clergé** pour leurs achats de lampes électriques. Ils trouveront chez elle tous les systèmes de lampes 1 watt et ½ watt en hautes et basses tensions, formes poire, flammes, tubes ou sphériques, en verre clair, mat ou opalin.
Prix spéciaux sur demande au Bureau des ventes pour la France: **110, Avenue Philippe-Auguste, PARIS** (XIe).
ECONOMIE — SOLIDITÉ — DURÉE

FONDERIE SPÉCIALE DE CLOCHES
Les Fils de G. PACCARD
à Annecy-le-Vieux (Hte-Savoie)
Fondeurs de "La Savoyarde"
du bourdon de la victoire « La Jeanne d'Arc »
pour la cathédrale de Rouen
Sonnerie brevetée, à battant rétrolancé, *supprimant toute peine pour le sonneur et annulant tout ébranlement aux beffrois.* R. C. Annecy 142

LA LIBRAIRIE **René GIARD** 2, Rue Royale, LILLE
ACHÈTE au maximum de leur valeur toutes bibliothèques & lots de livres de théologie, patrologie, littérature, etc., fins d'éditions.
Catalogue périodique gratuit.
R. C. LILLE 827

La P. H. polycop. garanti, tire en couleurs toute écriture, dessins, musique, etc., tous formats, nouv. prix dep. 34 fr. **Curé Teloché** (Sarthe). R. C. Le Mans 339.

41e ANNÉE (5e SÉRIE) N° 33 14 AOUT 1924

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres, tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

A. ROZIER
Docteur en théologie, Chanoine honoraire de Langres
DIRECTEUR

« UN VRAI FILS DE MARIE [1] »

SOMMAIRE. — La préparation au sacerdoce. — Les débuts du prédicateur. — Une vocation religieuse bien traversée. — Chez les Missionnaires de la Salette. — En missions. — Visite de Mélanie sur la Sainte Montagne. — Le P. Giraud fait le vœu perpétuel de victime. — Ses relations avec les religieuses Victimes du Sacré-Cœur de Jésus et les religieuses Auxiliatrices. — Le prédicateur. — Le directeur d'âmes. — L'abnégation d'un Supérieur. — La mort « dans la maison des pauvres. »

I. — La *Vie* du P. Giraud était attendue. Elle a paru enfin, composée par le P. Louis Carlier, missionnaire de la Salette, sur des documents abondants où il a peut-être puisé trop copieusement. Ne lui en voulons pas trop, cependant, car tous ces détails qui à première vue semblent superflus, sont édifiants et nécessaires pour mettre en pleine lumière cette belle figure.

L'auteur divise son livre en trois parties : la *Préparation au sacerdoce;* le *Prêtre séculier;* le *Religieux*.

Sylvain Giraud naquit le 30 septembre 1830 à Eguilles, dans le diocèse d'Aix-en-Provence, d'une famille très chrétienne. Son père a fait ses études secondaires; un instant il a même songé à entrer chez les Oblats de Marie-Immaculée; mais incertain touchant sa vocation il est revenu au pays et s'est fait boulanger, comme Reboul. Sa formation classique lui permettra d'initier son fils aux belles-lettres et de lui faire admirer en artiste les beautés de la nature. L'enfant les comprend, mais il est plus attiré encore par les cérémonies religieuses ; il « fait chapelle » avec quelques condisciples choisis, et son curé, l'abbé Aubert, frappé de sa piété, lui donne pendant trois ans des leçons de latin. Poète lui-même, l'abbé Aubert lui communique le goût de la poésie française et de la poésie provençale.

Au Petit Séminaire d'Aix, Sylvain Giraud compose en effet de belles poésies, où l'on sent le souffle hugotique, la grandiloquence qui s'éloigne de la pureté classique. M. Vassoult, son professeur de rhétorique, lui montre le péril romantique et le ramène aux réalités objectives ainsi qu'aux justes proportions.

[1] Cf. Un vrai Fils de Marie : le R. P. Giraud, *Missionnaire de la Salette, ancien Supérieur général de la Congrégation*, par le R. P. Louis Carlier, Missionnaire de la Salette. — Un fort vol. in-8 de 624 p., avec photographie en frontispice, 12 f., franco 13 f. 25. — Chez M. l'abbé Comte, 15, rue Voltaire, à Grenoble (Isère).

Surtout il a une piété vive et tendre. Dans les promenades sur les collines, ce qu'il aime à regarder ce sont les clochers : « Oh ! l'Eucharistie, s'écrie-t-il, oh ! la pensée de l'Eucharistie sur la Montagne de Sainte-Victoire ! » Il aime S. François d'Assise ; il se passionne pour la vie de sainte Catherine de Sienne.

Au Grand Séminaire d'Aix, dirigé par les Sulpiciens, deux hommes surtout laissent leur empreinte sur son âme, deux hommes de caractères très opposés : M. de Charbonnel, le futur évêque de Toronto, qui a beaucoup voyagé, beaucoup vu, et dont les idées élevées, personnelles, originales, l'enthousiasment ; et M. Desobeaux, plus calme, plus pondéré et plus solide ; l'un, une nature d'apôtre ; l'autre, une âme à la fois de philosophe et de mystique, un Socrate chrétien. Sous de tels maîtres, il fait des progrès étonnants, et un jour qu'il est chargé de la conférence spirituelle devant M. Carrière, qui faisait la visite du Séminaire, il se révèle orateur. Il se consacrera donc à l'apostolat ; mais en attendant il étudie ses traités, il est l'élève le plus attentif, le plus pénétrant ; et, s'adjoignant quelques condisciples d'élite, ils creusent ensemble certains points de doctrine, mettent en relief certaines figures historiques remarquables, naturellement S. François d'Assise. Aussi paraît-il incliner vers les Capucins, car à la veille du sous-diaconat il écrit à M. Aubert : « L'Ordre des Capucins satisfait à toutes les exigences de mon âme. Ce sera peut-être dans son sein que je me jetterai tôt ou tard. »

Il n'est encore que diacre quand il est nommé surveillant au Petit Séminaire d'Aix à la rentrée des classes de 1852. Tout pénétré du sentiment de sa responsabilité, il va contribuer à élever des âmes de futurs prêtres et il s'applique à prêcher d'exemples aussi bien que de conseils.

Prêtre le 17 décembre 1853, au retour de son ordination, il monte dans sa chambre et écrit les lignes suivantes :

« Me voilà prêtre, ô mon Dieu ! O Très Sainte Trinité, je vous renouvelle le seul désir qui soit au fond de mon âme, celui d'être, comme vos saints, *autant Victime que Prêtre*. Cette œuvre sera toute vôtre, ô mon Dieu ! parce que je ne suis capable de rien de bon ; mais vous êtes tout miséricordieux et tout-puissant.

« Pour toute ma vie, comme Jésus, Victime entièrement immolée à la gloire de Dieu et au salut des âmes, Victime toujours abjecte à mes yeux ! Dieu seul ! Dieu seul ! »

En quelques mots il trace ainsi l'admirable programme auquel toute sa vie il sera invinciblement fidèle.

II. — Il chante sa première messe en la fête de Noël, à Eguilles, son pays natal, où il aimera à revenir ; puis il demeure chargé de la direction spirituelle des jeunes séminaristes. Pour ses Congréganistes il compose un « Petit Carême, » puis un « Petit Avent » qui sont très remarqués. Dès 1855 Mgr Darcimoles le fait prêcher à la Cathédrale ; la lumière ne demeure pas longtemps sous le boisseau. Mais auparavant il a parlé déjà à la Major d'Arles, et l'on a retenu son sermon sur l'Eucharistie.

« Quel monde vous êtes, ô Eucharistie ! Nous croyions qu'il n'y avait de réel que ce que nous saisissions par les sens, et voilà qu'au milieu de notre monde de ténèbres, l'œil de la foi découvre un monde de lumière, un monde de merveilles, un monde de réalités, d'une ineffable, d'une accablante, d'une enivrante beauté ! »

Il aime la mise en scène et paraît s'inspirer des fameuses missions de 1825, qui avaient remué toute la France. Cette manière n'est pas encore usée, et d'ailleurs elle ne s'use jamais quand elle ne sort pas du naturel ; mais pour qu'elle réussisse il faut un immense talent. Ce talent, l'abbé Giraud le possédait et il en était possédé ; c'est pourquoi il exerçait sur son auditoire qu'il tenait en haleine, une véritable fascination. En sortant d'un de ses sermons où il avait parlé du jugement dernier et évoqué l'image de la France : « France ! France ! terre des grandes gloires, voilà enfin là-bas ton histoire dernière ! » l'archevêque, Mgr Darcimoles, ne put se défendre de dire : « Oh ! ce M. Giraud, quelle éloquence ! »

Mgr Chalandon, évêque de Belley, ayant été nommé à Aix en 1857, institue aussitôt à l'église de la Madeleine une instruction de dix minutes pour les hommes qui y assistaient nombreux le dimanche à la messe de onze heures. Lui-même inaugura la série de ces *Prônes* que l'abbé Giraud rendit si célèbres. Celui-ci n'y parlait cependant que de la grandeur de l'homme, de la beauté de la vie, de Dieu qui seul satisfait l'âme ; mais avec quels accents !

« Il faut que Dieu apparaisse seul la vie de notre âme, le bonheur de notre âme. Il est un sentiment noble, délicat, pur, l'amitié ! A ce nom tous les cœurs se reposent, toutes les âmes se dilatent, l'espérance renaît, les craintes tombent ! Eh bien ! l'amitié ne satisfait pas davantage le pauvre cœur humain. Il nous faut Dieu ! Dieu seul est la vraie vie du cœur ! »

Et cette éloquence était servie par une voix aux intonations variées, qui joignait l'éclat à la douceur, qui se faisait tour à tour insinuante, forte et prenante, dominatrice et caressante. Aussi les âmes venaient-elles nombreuses se placer sous sa direction, et ses lettres, fermes et tendres, éclairées et pieuses, achevaient l'œuvre de sa retentissante parole.

Mais ses succès oratoires ne l'enivrent point. Il sent qu'il n'est pas encore dans sa vraie voie. Il est membre du Tiers-Ordre de St-François depuis 1854 et nous le voyons en relations avec la Mère Sainte-Claire, supérieure des Capucines d'Aix. C'est à elle qu'il confie qu'il a « une immense avidité de vie immolée et anéantie. » Il est toujours travaillé par son désir d'être, « comme Jésus, victime entièrement immolée à la gloire de Dieu et au salut des âmes. » Ç'a été sa grande pensée le jour de son ordination sacerdotale, et depuis il n'a pas avancé dans son sublime dessein. Ses supérieurs sont partagés au sujet de sa vocation. Son directeur, M. Desobeaux, le voudrait à poste fixe au Petit Séminaire ; M. Lucas, supérieur du Grand Séminaire, lui conseillerait plutôt d'entrer dans une Congrégation religieuse pour se dévouer à la prédication où il réussit. Il ne sait où se prendre. « Mes espérances, mande-t-il à la Mère Sainte-Claire, où sont-elles ? Je suis un membre disloqué ! » (juillet 1857). — « Pourquoi ce malaise ? lui répond-elle. J'aperçois le seul trait qui manque à la victime et qui semble tout me révéler. Vous me comprenez déjà... les trois clous... » (4 août).

« Les trois clous, » c'étaient, dans la langue des auteurs mystiques, les trois vœux religieux, semblables aux trois clous qui suspendirent Jésus sur la croix.

Il avait déjà compris : il serait religieux. Mais dans quel Ordre ? Il pense aux Jésuites, aux Maristes. Il penche pour l'Ordre de Saint-François. Sa dévotion filiale à la Sainte Vierge lui fait chercher un Institut où elle soit particulièrement honorée ; mais suivant la remarque d'un de ses meilleurs confrères, en 1856, « pour lui la Sainte Vierge n'est pas la Reine des fleurs telle qu'on la chante au mois de mai ; c'est surtout la Mère des douleurs, debout au pied de la croix, ou recevant sur ses genoux le corps ensanglanté de son Fils. » Cependant il ne songe pas à la Salette, qu'il n'a encore que vaguement étudiée. Un jeune sous-diacre d'Aix lui envoie alors une notice sur Notre-Dame de la Salette avec une médaille. Il est frappé du fait, sur lequel Mgr de Bruillard a porté son jugement doctrinal, frappé de la beauté douloureuse de l'Apparition, et en 1857, à l'Assomption, il vient faire une retraite sur la Montagne bénie. De là il mande à la Mère Sainte-Claire : « J'entrevois que ma vocation va se décider sur la Montagne des Larmes de Marie... Il me semble que je serais heureux d'appartenir à la Congrégation des Pères de la Salette. » Le 24 août, à la fin de la retraite, sa résolution est prise et il lui écrit de nouveau : « Eh bien ! cette affaire est terminée. Le résultat de mes prières bien pauvres, sans doute, et des vôtres, est précisément celui que j'avais annoncé plusieurs fois au digne M. Lucas, dont je dois attendre ici la lettre. La Très Sainte Vierge, ma bonne Mère, veut que je devienne le Missionnaire de ses Larmes et de ses Douleurs. Jamais je n'eus conviction aussi intime, aussi bienfaisante. Ainsi finissent toutes mes incertitudes. »

Cette nouvelle, il l'annonce à ses parents, à la paroisse d'Eguilles à laquelle il fait un récit enthousiaste de son pèlerinage. Il est tellement pénétré d'amour pour la Salette qu'il y revient le 18 septembre suivant, pour le onzième anniversaire de l'Apparition. Quand il redescend, il passe à l'évêché de Grenoble où il reçoit les plus chauds encouragements de Mgr Ginoulhiac et de son secrétaire M. Servonnet.

Mais il fait trop de bien dans le diocèse d'Aix pour qu'on le laisse partir. C'est ce que lui représente M. Desobeaux. Mgr Chalandon déclare qu'il le gardera encore au moins trois ans ; la Mère Sainte-Claire lui écrit que « cette affaire est presque *inenvisageable* » et que « prudemment, personne ne peut l'approuver. » Une des raisons, c'est qu' « une communauté non constituée n'offre aucune garantie. C'est là ma grande peine pour vous. »

La rentrée est arrivée ; l'abbé Giraud navré, mais plein d'espoir, reprend ses fonctions au Petit Séminaire et ses prônes à la cathédrale. Une grave maladie d'yeux l'oblige à se rendre à Paris pour y consulter des spécialistes. Il y entend le P. Félix, le P. Milleriot, l'abbé Deguerry, il voit Louis Veuillot qui souffre des yeux comme lui, et il va prier dans la chapelle de la Salette des Dames Auxiliatrices du Purgatoire. Son cher projet et sa douleur le suivent partout. Au retour il passe à Ars, où le bon curé consulté lui dit sans enthousiasme :

— La Salette, c'est bien beau, mais la formation du clergé est une œuvre bien excellente.

Il regagne Grenoble, peu encouragé, et visite M. Rousselot, l'historien de l'Apparition. Mais la grâce, plus forte que les efforts humains, l'affermit dans sa vocation. Ses yeux demeurant malades, on lui propose d'entrer dans le ministère paroissial. Il décline l'offre. M. Lucas, à qui l'a adressé l'abbé Desobeaux, se déclare pour la Salette. C'est la première éclaircie dans son ciel couvert de nuages. Enfin au mois d'octobre 1858, il renouvelle sa demande à son évêque et Mgr Chalandon la lui accorde, mais à titre de congé et seulement pour une année.

Tout conspirait contre lui. Sa mère même s'opposait fortement à son départ, et quand il vint lui faire ses adieux le 11 novembre, ce fut une scène de désolation. La ville d'Aix et le diocèse approuvaient Mgr Chalandon, car l'abbé Giraud, par son éloquence et sa bonté, s'était emparé des esprits et des cœurs. C'était une voix aimée qui allait se taire, une lumière qui brillerait ailleurs, mais qu'on ne verrait plus. Il partit quand même : l'attrait divin triomphait des obstacles humains.

III. — La Société des Missionnaires de la Salette avait été fondée par Mgr de Bruillard en 1852. Elle se composa d'abord de cinq membres, MM. Sibillat, Burnoud, Denaz, Bonvallet et Archier. C'étaient des prêtres du diocèse, zélés, pieux et très dévoués à l'Œuvre. Mais à tout religieux il faut une formation ; elle leur avait manqué. Plusieurs santés étaient débiles, et ils n'avaient pour se loger au-dessus de la Montagne, qu'une maisonnette de planches, ravagée par tous les vents. Mlle des Brulais écrivait à une amie le 27 mai 1852 : « Si tu voyais cette pauvre petite cabane qui sert ici de demeure à ces pieux missionnaires ! C'est à peu près l'étable de Bethléem ! Aussi cette ressemblance inonde-t-elle leurs cœurs d'une sainte allégresse. L'un d'eux, M. Sibillat, me disait : Quand je vois à travers les planches mal jointes de ma cellule, briller au firmament, dans le silence de ces lieux solitaires, une magnifique étoile, je me dis avec bonheur : C'est l'œil de ma Mère qui veille sur moi ! Et je ne changerais pas ma chétive cabane pour un palais ! » — C'était d'une belle poésie, transfigurée par la foi et par l'amour de la Sainte Vierge ; mais, dans la mauvaise saison, le séjour sur ces sommets glacés était impossible. Les plus robustes tempéraments n'y résistaient point. Aussi la Société ne s'accroissait pas, et chaque année elle s'émiettait. Les quelques missionnaires qui restèrent ne firent les trois vœux de religion qu'en 1858, le 2 février, et encore ces vœux ne furent-ils émis que pour un an. A cette première profession prirent part MM. Archier, Berlioz, Albertin, Bossan, Buisson et Petit.

L'abbé Giraud arriva le 13 novembre 1858. Le P. Albertin était seul à la résidence. C'était le soir ; le nouveau venu se rendit dans la pauvre chapelle où le Supérieur vint le trouver pour le conduire au réfectoire. Ils eurent de longs entretiens où le P. Albertin ne déguisa rien de la dureté de la situation. La plupart des Pères avaient quitté, pour des motifs d'ailleurs valables, et trois de ceux qui restaient partiraient dans l'année.

— Cependant, ajouta-t-il, ne vous découragez pas ; l'épreuve et la contradiction sont la marque des œuvres de Dieu. La Sainte Vierge n'abandonne pas la Salette qui lui est chère ; la preuve, c'est qu'elle vous envoie pour remplacer ceux que la nécessité oblige à s'en aller, et qui le regrettent vivement.

L'abbé Giraud était déçu et attristé. Il redescendit aussitôt à Grenoble, d'où il écrivit à la Mère Sainte-Claire : « C'est ma vocation, il m'est impossible jusqu'à présent d'en douter un seul instant. Mais, mon Dieu ! que l'on voudrait trouver les choses autrement qu'elles ne sont !... Et puis, mon Dieu ! cette vie n'est pas plus la vie religieuse que celle de beaucoup de prêtres dans le monde !... J'entrevois beaucoup de peine, mais la Bonne Mère viendra à mon aide. Car je n'en doute pas, c'est Elle qui m'appelle. » (15 novembre 1858).

Il venait demander à l'évêque de Grenoble, Mgr Ginoulhiac, de l'accepter comme novice dans la Société, faveur qui lui fut octroyée sans peine. Puis il remonta à la Salette. Il était le seul novice. On le confia à la direction du P. Bossan, et l'on raconte qu'il lui dit : « Mon Père, regardez-moi comme de l'argile, et pétrissez-moi comme vous voudrez ! »

Il commença donc son noviciat le 26 novembre, en la fête de la Présentation, qui avait été renvoyée à ce jour. La cérémonie d'admission fut des plus

simples. Il vint s'agenouiller au pied de l'autel, reçut un petit crucifix avec la bénédiction du Supérieur, et prit rang dans l'humble famille religieuse dont il devenait le premier novice. Il commença cette vie d'immolation de Prêtre-Victime qui était toute son ambition. Il souffrit avec patience le froid très vif, lui qui était habitué à un climat très doux. Chaque jour il allait au lieu de l'Apparition, en relisait le récit, le méditait et l'étudiait. Ce furent des journées du ciel.

Le 17 décembre, il revint à Grenoble. Les Pères de la Salette y avaient une chapelle où étaient représentées les scènes de l'Apparition. La statue de la Vierge Réconciliatrice s'élevait au fond du sanctuaire, parmi le panorama des montagnes d'où elle semblait parler à son peuple. Le 7 janvier 1859, on envoie le P. Giraud prêcher une mission à Bron, près de Lyon, et à son retour il assiste à la retraite annuelle de la Communauté. Humble commencement, car ils n'étaient que cinq ou six, mais quelle foi, quelle ferveur ! Ils prononcent ensuite leurs vœux, pour trois ans cette fois, entre les mains de leur évêque et l'on procède aux élections. Le P. Archier est supérieur, le P. Berlioz économe, le P. Buisson assistant. Le procès-verbal porte pour la première fois la signature du P. Giraud. Celui-ci fait ensuite quelques visites : à Mgr de Bruillard, retiré à Montfleury ; à M. Gerin, curé de la cathédrale ; à M. Rousselot, à M. Orcel. Il rencontre même quelques-uns des contradicteurs de la Salette. Il les écoute en silence, mais leurs infirmes raisons ne font que confirmer sa conviction. Le 22 février, il écrit à son ami l'abbé Boulian, aumônier des Compassionnistes d'Aix, en l'engageant à le suivre : « La vocation à la Salette est la vocation au Calvaire, peut-être au Calvaire de S. Jean qui assistait et souffrait ; peut-être, et plus probablement, au Calvaire de Marie, qui s'unissait à la Victime et qui, à chaque instant, mourait avec Elle. Je pensais à cela, à l'époque où je me sentis attaché. Fixé à Notre-Dame de la Salette, je le sens mieux que jamais. »

Dans les premiers jours de mai il reprend le chemin de sa chère Montagne, les pèlerins commencent à affluer, et il est chargé de leur raconter chaque jour, sur place, l'Apparition. Son récit provoque toujours les larmes.

Bientôt trois jeunes prêtres d'Aix viennent frapper à la porte du noviciat : MM. Melliat, Albert et Brun. Ce dernier surtout promettait beaucoup. Il mourut jeune, en 1862, et le P. Giraud dira, dans son affliction : « Il me sembla que la Salette avait perdu son soleil ! » Dans les Ordres naissants Dieu prend toujours des victimes de choix qui s'en vont au ciel, comme des protecteurs de ceux qui restent et qui travaillent.

Cependant la situation du P. Giraud avec le diocèse d'Aix n'est pas encore réglée. Il vient en octobre 1859 solliciter son *exeat* définitif de Mgr Chalandon qui l'accorde, mais malgré lui ; ce qui causa une grande peine au jeune religieux. Toutefois, cette mauvaise humeur ne dura pas. Le P. Giraud ayant fait sa profession le 2 février 1860, l'Archevêque l'en félicita : « Que Marie, lui écrivait-il, vous récompense elle-même de la consécration que vous lui avez faite de toute votre personne. » Et il recommandait au nouveau Missionnaire de prêcher la confiance au Pape : « Evitez toutefois, ajoutait-il, ce qu'on pourrait regarder comme exagéré : le domaine du dogme est assez vaste pour que nous ne nous égarions pas dans les opinions. »

IV. — Après quelques mois consacrés à la douce vie contemplative, il reprend ses missions et évangélise Manosque dans les Basses-Alpes en mars 1861, puis Bourg-St-Andéol. Sa grande ambition maintenant c'était de faire de la Communauté de la Salette un Ordre digne de la Sainte Vierge et qui ne le cède à aucun autre pour la piété, l'austérité, l'amour des âmes. Mais « les esprits ne sont pas les mêmes, » écrit-il mélancoliquement à la Mère Sainte-Claire. « Nous sommes toujours neuf seulement. » (20 juin 1861). Or, dans les premiers mois de 1862, il est nommé Maître des novices. Il se donne tout entier à ses jeunes dirigés à qui il fait lire et méditer chaque jour, dans leur visite aux lieux de l'Apparition, une page du si instructif récit, afin de les compénétrer de l'esprit de la Salette. Mais la Congrégation, communauté diocésaine, leur paraît enfermée dans un cadre trop étroit. Cela nuit à son développement, et Marie n'a-t-elle pas dit : « Vous le ferez passer à tout mon peuple ! » Dès maintenant il voudrait que la Salette fût sous la juridiction immédiate du Pape.

Sur la Montagne, son cœur filial goûtera bien quelques bonnes joies, son cœur dont il a laissé, malgré tout, une partie à Eguilles. Son père et sa mère, sa jeune sœur Léontine et son mari font leur pèlerinage à la Salette. Quel bonheur pour lui et quel accueil ! « Comme il aime ses parents ! » disaient les jeunes novices. Cette félicité fut troublée au retour par la mort de son frère aîné, Frédéric, qui mourut comme un saint, en invoquant Notre-Dame de la Salette.

La santé du P. Giraud s'étant altérée, il dut interrompre ses missions, et il écrivit son premier ouvrage : *La Pratique de la dévotion à Notre-Dame de la Salette,* qui parut en août 1863, revêtu de l'approbation de Mgr Ginoulhiac. On y trouve raconté et prouvé le fait de l'Apparition, avec une retraite de neuf jours et un mois de Notre-Dame de la Salette. L'année suivante il publie *La vie d'union avec Marie, Mère de Dieu.* Cet ouvrage fut offert à Pie IX par l'entremise du cardinal Villecourt et reçut l'approbation du Pape par une lettre de Mgr Mercurelli.

Le 2 février 1865, il est élu Supérieur général de la Congrégation, et en mars suivant paraît le premier n° des *Annales de Notre-Dame de la Salette*. Les articles ne sont pas signés, mais on y sent la plume et l'esprit du P. Giraud. « Je vois avec plaisir que l'intérêt va croissant dans les *Annales,* lui mande en juillet le vicaire général

Orcel. Aussi on n'en fait pas de critiques, je crois, et l'on s'abonne de plus en plus. »

C'est pendant son premier triennat, en avril 1867, qu'il accueillit Mélanie sur la Sainte Montagne, qu'elle n'avait pas revue depuis treize ans. On sait qu'elle était allée en Angleterre, et qu'elle avait pris l'habit et fait profession chez les Carmélites de Darlington. Prise de nostalgie, elle revint à Marseille et demeura quelque temps dans l'Institut des religieuses de la Compassion, qui durent la congédier, sur les instances réitérées de Mgr Place. Elle partit avec le costume religieux qu'elle portait par tolérance et fut accompagnée dans son pays natal par la Mère assistante. La Mère Sainte-Angèle, Supérieure générale, en avisant le P. Giraud de son arrivée, ajoutait :

Voici à peu près ce que je connais de sa position relativement aux vœux :

1° Elle n'en a jamais fait à la Compassion, par raison de prudence.

2° M. le Supérieur n'a à la délier d'aucune obligation.

3° A l'égard des vœux faits au Carmel, elle n'est déliée que de ceux de clôture. Elle conserve l'obligation des trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance.

4° Elle n'a jamais en réalité fait partie de notre Institut, puisqu'on ne l'a jamais admise aux vœux. On l'y a seulement abritée et elle a porté le saint habit par condescendance. Son séjour à la Compassion n'implique ni charge ni obligation. (9 avril 1867).

Le P. Giraud la reçut avec sa bonté ordinaire, et se montra plein de prévenances pour la Voyante, dont la vie d'ailleurs fut toujours très pure, la conduite irréprochable, et qui ne varia jamais dans son témoignage sur le fait de la Salette. Elle lui écrivit de Naples, le 11 juin suivant, pour le remercier :

« J'espère que notre divine Mère, disait-elle, se chargera d'acquitter ma dette auprès de vous. Elle seule peut vous récompenser dignement. Oh ! qu'il m'aurait été doux de vous parler à cœur ouvert lorsque j'ai eu l'avantage de vous voir sur la Sainte Montagne ! Mais je n'ai point osé, craignant d'abuser de votre temps si précieux pour une si vile poussière. Il est si rare, à l'heure d'aujourd'hui, de trouver des personnes qui donnent la confiance et surtout des personnes animées de l'esprit de Dieu, et qui ne cherchent que la seule gloire du divin Maître !... Quoique mes prières soient bien faibles, je me ferai un devoir bien doux de prier pour vous, mon T. R. Père, pour les bons Pères de la Sainte Montagne, ainsi que pour les Religieuses, puisque tous sont devenus la langue ou la bouche de Marie, pour répéter ce que la toute belle et toute bonne Marie a dit à ces deux petits riens. »

L'attitude du P. Giraud fut sans doute assez discrète, car la situation de Mélanie était délicate et l'on avait pu signaler dans son caractère une incohérence due peut-être seulement à l'infirmité de sa nature, que la grâce avait laissé subsister. Il reste dans sa vie des points obscurs, mais c'était sûrement une belle âme. Elle revint pour la dernière fois à la Salette les 18 et 19 septembre 1902, et là, elle fit encore au pèlerinage de Valence le récit de l'Apparition, sur place. Ses paroles ont été consignées dans les *Annales de la Salette* de novembre 1902, et l'auteur qui les entendit rapporte ces détails de sa vision : « Je voyais trop de choses à la fois, tandis que la Belle Dame prédisait les malheurs qui devaient frapper *le monde*, — car Mélanie ne cessa de dire que les menaces du ciel s'adressaient non seulement à la France, mais au monde. — Je voyais se dérouler devant mes yeux, comme une toile, des tableaux représentant les événements prédits. C'était pour me faire mieux rappeler les paroles. »

Elle laissa à tous ceux qui la virent et l'entendirent une impression de sincérité profonde et de sainteté.

V. — Le P. Giraud demeure pénétré de la pensée de son ordination : « Etre autant victime que prêtre, » et cette pensée met une belle unité dans sa vie. Aussi en 1867 est-il occupé de la fondation d'une *Congrégation de Prêtres victimes*. Il consulte ses conseillers habituels, MM. Desobeaux et Lucas, qui lui répondent avec prudence : « Dieu paraît manifester un commencement de volonté. » (29 nov. 1867). Il fait une retraite personnelle au Carmel de la Tronche en 1868, et on lit dans ses notes : « Je pense aux *Prêtres victimes*. Quand sera-ce ? » En attendant il fait pour lui-même le *vœu perpétuel de victime*, le 15 juin. Il rencontre l'abbé Robert, du diocèse de Reims, « une perle, écrit-il, un diamant précieux que Jésus veut poser sur son cœur » (10 juillet), et le gagne à sa chère cause. Il profite de ses rares loisirs pour rédiger les Constitutions de l'*Institut des religieux de N.-D. de la Salette* qui comprendra, sous un supérieur unique, deux branches ou Congrégations distinctes, celle des *Prêtres victimes* et celle des *Prêtres missionnaires*. Comme l'Œuvre n'avance pas, il écrit l'*Union à Notre-Seigneur dans sa vie de Victime*, pour se donner de la patience par la perspective de son beau projet qu'il voit déjà réalisé. Il fait aussi un travail sur le *Vœu de dévouement au Saint-Siège*. Ce qui ne l'empêche pas de prêcher de nombreuses retraites.

Il y avait alors, aux Avenières, une Congrégation de religieuses, les *Victimes du Sacré-Cœur de Jésus*, qui avait pour fondatrice et pour supérieure la Mère Marie-Véronique du Cœur de Jésus, dans le monde Mlle Caroline Lioger, de Lyon, qui avait été guérie par N.-D. de la Salette. Ayant rencontré des difficultés dans le diocèse de Lyon, la communauté s'était établie dans le diocèse de Grenoble, aux Avenières. Le P. Giraud leur donna une retraite en 1867 et leur remit une *Consécration en victime au Sacré-Cœur* avec un projet de Confrérie. Il fondait sur elles de belles espérances ; il croyait qu'elles deviendraient des Sœurs de la Salette, établies à la Salette ; mais Mgr Ginoulhiac avait alors d'autres desseins. La Mère Véronique accepta cette épreuve avec des sentiments très surnaturels : « Notre qualité est d'être victimes, » écrivait-elle. Du moins la pensée du P. Giraud avait-elle pénétré au fond de leurs âmes. Il leur prêcha une nouvelle retraite en février 1869, laquelle se termina par une profession qui le remplit de joie : « Trois de ces âmes immolées viennent de faire leur profession et d'être consacrées vierges,

écrit-il. Que c'était beau dans ce silence et cette humilité de l'Institut naissant des *Victimes du Cœur de Jésus !* Cela ne peut s'exprimer ! »

Cette même année, le 12 mars, la Communauté des Avenières faisait une fondation dans le Gard, à Villeneuve-les-Avignon, et Mgr Plantier les installait officiellement dans l'ancienne abbaye de St-André.

Mais du côté de ces religieuses, le P. Giraud éprouva une douloureuse déception. Il voulait enfin en 1873 les établir à la Salette comme religieuses de la Salette, et unir ainsi deux œuvres pour n'en faire qu'une ; la Mère Véronique n'y consentit pas, et leurs relations cessèrent. Le P. Giraud lui conserva toutefois toute son estime et il disait : « Pour moi, Mère Véronique a toujours son auréole. » Quand il apprit sa mort, il laissa échapper ce cri : « C'était une sainte âme ! »

Il dirigeait alors l'Œuvre de Notre-Dame Auxiliatrice, qui par contre lui donnait de grandes consolations.

En 1860 une Lyonnaise, M^lle^ Geoffray, résolut de fonder une œuvre pour soulager et délivrer les âmes du Purgatoire, par la prière d'abord, puis par l'exercice de la charité. Deux chrétiennes, M^lles^ Bottex et Lacuria, s'unirent à elle, et elles recueillirent quelques ouvrières pauvres, vouées à la misère. En 1863, leur local étant devenu insuffisant, elles s'installèrent dans une vaste propriété aux *Quatre-Chemins*. Peu après, elles avaient vingt pensionnaires. Mgr de Bonald bénit leur chapelle, et approuva leur œuvre. Dans une retraite qui leur fut donnée en 1864, elles firent l'*acte héroïque* en faveur des âmes du Purgatoire.

M^lle^ Geoffray désirait la vie religieuse ; ses deux compagnes préféraient garder la vie séculière, mais ne voulaient pas se séparer d'elle pour l'œuvre. En novembre 1867, elle soumit au cardinal de Bonald un projet de Constitutions ; le lendemain elle tombait gravement malade. Ses amies, sans le lui dire, mêlèrent de l'eau de la fontaine miraculeuse de la Salette à ses potions, et elle guérit. Alors elle passa dix jours à la Visitation de Lyon, pour s'initier à la vie religieuse, elle se prépara à sa profession, et le 18 juillet 1868 elle reçut le nom de Sœur Marie-Thérèse de Ste-Chantal.

Elle devait, par reconnaissance, faire un pèlerinage à la Salette ; elle ne put l'accomplir qu'en juillet 1869. C'est là qu'elle rencontra le P. Giraud. Elle fit une retraite de neuf jours sous sa direction et il lui dit : « Ce qui vous manque, c'est une direction. Pour nourrir les âmes qui lui sont confiées, une Supérieure a besoin elle-même de recevoir la nourriture qui lui est propre, et sans laquelle elle n'aurait rien à donner à ces âmes qui sont ses enfants spirituels. »

M^lle^ Bottex l'accompagnait ; elles virent au parloir le P. Giraud qui leur promit de faire un voyage aux *Quatre-Chemins*. Il y vint en effet, le 17 août 1869. Aux directrices et aux ouvrières il laissa une impression de sainteté. Désormais il voulut « servir Notre-Seigneur en l'âme » de la Mère Marie-Thérèse.

Il revint en octobre à Lyon pour assister à la fête de l'Adoration perpétuelle et prêcher ensuite la retraite. Le groupe de « la Conversation » fut placé dans le parc. C'est là que se firent les adieux : « Je ne vous quitte pas, mes enfants, dit le Père, nous resterons toujours unis de cœur. »

Quelques jours après, la Mère lui mandait : « Vous nous avez laissé la paix de Notre-Seigneur. Le calme et une sainte joie brillent sur les visages. Il fait vraiment bon à Notre-Dame Auxiliatrice en ce moment. » Pendant son séjour, il avait étudié l'œuvre, il l'avait admirée, il pouvait donc donner de justes conseils. On faisait à la Communauté un quatrième vœu : celui de dévouement aux âmes du purgatoire ; il fut prié de le préciser, d'exposer sa manière de le comprendre ; et le cardinal de Bonald accepta son interprétation.

Cependant en janvier 1870 arrivent à Lyon, pour s'y établir, des religieuses de Marie-Auxiliatrice de Paris. Celles-ci étant plus anciennes, les Sœurs des *Quatre-Chemins* sont mises en demeure de choisir un autre vocable. Grand émoi dans la Communauté, qui tient beaucoup à son titre. Le P. Giraud suggère le vocable de Notre-Dame de la Salette. La Mère Marie-Thérèse déclare qu'elle ne voit pas de rapport entre le culte de N.-D. de la Salette et les âmes du purgatoire.

— Ma bonne Mère, lui dit-il, le mystère de l'Apparition est une source ouverte à toutes les âmes qui veulent vivre d'immolation, et, soit que cette immolation s'exerce en faveur des pécheurs, soit qu'elle ait pour objet les âmes du purgatoire, elle trouve là son aliment. A la Salette, Marie s'est montrée Victime expiatrice en faveur de toutes les âmes qui ont besoin d'expiation. Les âmes du purgatoire étant dans cet état d'une manière actuelle, ont une part toute spéciale à son Mystère et à ses Larmes.

Il voulait donner à cette œuvre le nom de *Tiers-Ordre,* et ce nom répugnait à la Supérieure : « Si je parle de *Tiers-Ordre*, répondit-il, c'est par une sorte de respect pour la Congrégation des Sœurs de la Salette qui existe déjà. » Elle demanda une preuve que telle était bien la volonté de la Sainte Vierge, et à cette intention elle alla déposer, le 9 août 1871, à 4 h. du matin, sur le conseil du Père, son acte de consécration de la Communauté à N.-D. de la Salette, sur le lieu de l'Apparition, aux pieds de la Vierge en pleurs. A cette heure-là même, une religieuse, Sœur Sainte-Marthe, qui souffrait depuis deux ans de fistules lacrymales, fut guérie. Le Père y vit une réponse de la Sainte Vierge. Mais la Mère Marie-Thérèse, non encore convaincue, demanda, sans prévenir le P. Giraud, à Notre-Dame de la Salette, par une lettre déposée entre les bras de Marie en pleurs, trois signes : un attrait pour cette œuvre et la disparition de ses appréhensions, l'approbation de Mgr Ginoulhiac, et une somme de dix mille francs dont la Communauté avait grand besoin. Le P. Giraud la voyant un jour désolée, lui remit son crucifix de missionnaire et le calme se fit aussitôt. Elle reçut ensuite

un legs de dix mille francs. Enfin son évêque la fit venir et lui dit : « La volonté de Dieu me paraît très clairement manifestée, et je crois que ce serait agir contre ses desseins et ses vues de ne pas aller en avant. Le P. Giraud rédigera vos Constitutions. »

Ainsi fut fait. Les Constitutions furent approuvées par l'évêque, et les religieuses firent leurs vœux le 26 mai 1872, entre les mains de Mgr Ginoulhiac. La Supérieure, à l'attrait qu'elle éprouve pour le *Tiers-Ordre*, comprit qu'elle était dans sa voie, et dans la Communauté régnait une félicité intime, avec la plus grande union. Le fondateur prêchait avec plus d'ardeur que jamais la dévotion aux âmes du purgatoire : « Ces pauvres âmes, disait-il, n'ont pas l'Eucharistie. Elles ne font pas la sainte Communion. Concevez-vous quel supplice c'est de souffrir et de ne pouvoir communier ! » Il montrait combien la Vierge des Douleurs aimait les âmes du purgatoire, priait et souffrait pour elles, et il appelait cette Communauté « son petit couvent. » Il se plaisait à y venir, il y donnait toutes les retraites et prêchait ou assistait à toutes les vêtures, à toutes les professions.

VI. — Il y a dans la *Vie du P. Giraud* trois chapitres intéressants sur le Prédicateur, le Directeur et le Saint.

Depuis qu'il est devenu Missionnaire de la Salette, il a presque complètement changé sa manière. Ce n'est plus cette imagination vive qui se complaît dans des tableaux étudiés et excessifs, ni cette mise en scène qui sentait le romantisme et devait passer avec lui. Il enlève et sacrifie délibérément tout ce qui peut paraître factice et viser à l'effet. Il est clair, va droit aux âmes, et ne s'inspire plus que de la simplicité de l'Evangile. D'ailleurs, devenu Missionnaire de la Salette, il ne donne plus guère de grandes Missions, il prêche des retraites aux Communautés religieuses et aux prêtres. Il semble qu'il entre dans les âmes de ses auditeurs et qu'il y lise leurs pensées, leurs besoins. Ils croient volontiers qu'il prêche pour chacun d'eux, qu'il a vu leur état d'âme, tellement ils se reconnaissent dans ses paroles. A la suite d'une instruction, une jeune fille lui demande de se confesser à lui ; il lui dit : « Quand vous m'avez parlé, j'ai vu en quelque sorte toute votre âme passer devant mes yeux. » Il promène alors dans sa conscience la lumière de la foi qui la révèle elle-même à elle-même : il lui découvre des choses qu'elle ne connaissait pas. C'est un illuminateur d'âmes. « En lui l'homme disparaît, dit un de ses panégyristes, on ne voit que le saint. » D'autres prêchent de mémoire, donnant ce qu'ils ont appris ; pour lui, on sentait que tout ce qu'il disait, il l'avait pratiqué, expérimenté, il l'avait vécu. Sa personne parlait autant que ses discours. Il avait passé sa vie à étudier Jésus-Christ, les merveilles de l'Incarnation, les merveilles de la grâce dans les âmes, et Jésus-Christ transparaissait dans ses instructions. Dans ses retraites pastorales, il témoignait un grand respect et de la vénération pour le prêtre. Il avait ce que M. Lucas appelait « la dévotion du prêtre, » et il l'inspirait au peuple. « Les Religieux, disait-il, ne sont que les auxiliaires du saint Ordre du Clergé, qui est le premier de tous. » Ce sentiment, exprimé avec conviction, était encore un élément de succès. Aussi partout laissait-il des regrets.

Le directeur d'âmes s'inspirait de la bonté profonde, aimable et éclairée de S. François de Sales. Il savait rassurer. Une religieuse était inquiète, après une bonne lecture, qui n'allait pas à la trempe de son âme ; il lui écrit : « La lecture de ce livre, *L'Esprit de la R. M. Emilie,* vous complique aussi, mon enfant, laissez-le. « Aimez et faites ce que vous voulez ! » Cette parole de S. Augustin est toute d'or, toute du ciel. Voilà votre règle. Oh ! qu'elle est simple ! Oh ! comme il me semble que c'est bien là votre lumière, et votre parfum, et votre aliment ! Elle signifie : « Soyez enfant avec le Père que nous avons au ciel ! » — A une autre, que ses péchés décourageaient : « Vous ne pouvez disconvenir de vos fautes, mais Dieu ne peut disconvenir de son amour. » — A une religieuse qui ne pratiquait point l'oubli de soi et gardait l'esprit d'orgueil : « Oh ! que je serai heureux si, à mon retour, je remarque cette mort à vous-même, cette profonde et douce humilité, sans laquelle la couronne de virginité n'a point de parfum ! »

Ses lettres étaient ravissantes. Elles insistaient surtout sur la simplicité, — la simplicité de S. Joseph, — l'amour de Jésus-Christ : « Vous aimez le bon Maître, puisque vous désirez L'aimer ; mais, croyez-moi, vous L'aimez un peu trop de la tête : aimez-Le du cœur, oui, comme les enfants. » Aussi eut-il à diriger de bien belles âmes, telles la Mère Marie de Jésus, dans le monde la baronne de Hooghvorst, fondatrice et supérieure générale de l'Institut de Marie-Réparatrice, et sa fille, la Mère Marie de St-Victor, sa fille selon la nature et selon la grâce, qui avait été guérie par N.-D. de la Salette. En reconnaissance, la Mère Marie de Jésus vint à la Salette où elle se confessa au P. Giraud. Quinze jours après, elle lui écrivait de Londres : « Vous avez bien voulu me dire que je pouvais vous envoyer mon âme quelquefois, et vous voyez que je ne tarde pas à user de la permission que vous m'avez donnée... Grâce au divin Maître, j'ai habituellement la paix ; mais un je ne sais quoi de suave et de doux s'est emparé de moi sur cette chère Montagne où Notre-Seigneur m'a fait vous rencontrer. Jamais je n'oublierai cette dernière confession, ces conversations intimes présidées par Jésus et Marie. Oh ! oui, je sentais bien qu'ils étaient là, et que vous les représentiez tous deux... »

Puis elle raconte comment elle s'est mariée très jeune. A dix-neuf ans elle entre dans l'église du Gesù, à Rome, et « Jésus lui demande si elle veut être toujours à Lui, n'aimer que Lui seul et ne rien faire que pour Lui seul. » — « J'acceptai cela, bien heureuse, et je sentis que, malgré mon mariage avec un saint jeune homme du Ruld, je resterais toujours étroitement unie à Jésus et que je n'appartiendrais qu'à Lui seul. Eh bien ! Père, je

n'ai jamais eu une affection aussi forte, ni pour parents, mari, enfants. J'ai toujours pu leur préférer Celui auquel mon âme s'était unie d'une manière si étroite et si ardente pour l'Eternité. Etant à Lui je fus gardée au milieu de tout le monde que j'ai habité... Vous dire, mon Père, les soins avec lesquels il me gardait me serait impossible. On eût dit qu'il avait peur que mon âme ne fût même effleurée par le souffle du monde, et que mon cœur ne s'attachât à quelque chose en dehors de Lui, comme s'Il avait besoin de moi pour être heureux. »

Le P. Giraud la presse de faire connaître la dévotion d'immolation et d'amour de N.-D. de la Salette ; elle lui répond avec simplicité que le jour de l'Assomption 1867, le soir, à la chapelle, « Marie lui fit une de ses douces et chères visites. » — « Elle me rendit bien heureuse pendant une heure, me paraît-il, et dans cet espace de temps où j'ai eu l'assurance de sa tendresse et de sa spéciale protection, elle me fit comprendre qu'elle désirait de moi, et de nous, de propager la dévotion à la Salette. Je le lui promis. Et à vous, mon Père, je promets de faire tout ce qui dépendra de moi et de mes filles pour cela. »

Que de belles âmes on entrevoit à travers les correspondances du P. Giraud et qui nous font comprendre pourquoi, malgré tout, Dieu se plaît à regarder la terre, et Jésus à y demeurer ! Qu'elle elle est grande l'humanité rachetée et ainsi sanctifiée ! Elle inspire de l'admiration même aux anges.

VII. — Le P. Giraud avait été constamment réélu Supérieur général depuis le 2 février 1865. C'est en cette qualité qu'il reçut, avec quelle piété et quelle éloquence ! les nombreux pèlerinages qui se portèrent à la Salette depuis la guerre de 1870. Il continuait à rédiger ou à préparer de nouveaux ouvrages : *Immolation et Charité dans le gouvernement des âmes, Prêtre et Hostie.* Mais la Communauté des Missionnaires de la Salette n'était pas encore érigée en Congrégation se gouvernant elle-même d'après une Règle qui serait la loi de tous, supérieurs et inférieurs. Mgr Fava, évêque de Grenoble, voulut combler cette lacune. Le 29 janvier 1876 il vint donc à la Résidence, réunit les Pères et leur annonça son dessein. Pour laisser toute liberté aux débats, le P. Giraud donna sa démission qui fut acceptée.

Les discussions commencèrent. On prit pour base la Règle qu'il avait élaborée en 1872 et présentée à Mgr Paulinier, alors évêque de Grenoble. Cette Règle fut adoptée d'abord dans son ensemble; puis on critiqua les détails. Le P. Giraud déclarait qu'il ne voulait plus rien être, sauf supérieur local de Vienne, afin de veiller plus facilement sur l'Œuvre du *Tiers-Ordre* de Lyon. Il le déclarait et il était sincère, mais on ne se connaît bien soi-même que par l'impression produite après le fait accompli. Il semble bien que les discussions lui furent douloureuses. Le 10 février, tout étant terminé, Mgr Fava vint, accompagné de ses vicaires généraux, MM. Orcel et Rey, pour présider aux élections qui eurent lieu à la majorité absolue des suffrages, conformément aux nouvelles Constitutions.

On lit dans le procès verbal : « Le R. P. Giraud, élu Supérieur deux années auparavant, ayant donné sa démission le 29 janvier précédent, et la maintenant, la Communauté a élu : Supérieur général, le R. P. Archier ; assistant, le R. P. Buisson ; procureur général, le R. P. Henri Berthier ; conseillers, les RR. PP. Giraud, Berthier, Jean et Perrin. »

C'est alors seulement que le P. Giraud sentit qu'il gardait un reste d'attache profonde pour la fonction qu'il avait exercée pendant onze ans à la satisfaction de tous. Il reconnaît que cela lui fut pénible : « J'ai fait, écrit-il le 10 février même, le sacrifice pour Marie et pour le bien de mon âme ; mais j'avoue qu'en ce moment, c'est comme si j'avais trépassé. » Le 11 : « Dans ces circonstances, les créatures m'ont véritablement broyé, et je me suis, en toute vérité, immolé moi-même. Mais que le cœur a souffert ! Je suis convaincu d'avoir fait la volonté de Dieu, seulement ce bon et miséricordieux Maître s'est servi de moyens qui m'ont été douloureux. *Amen.* Qu'il est doux de penser qu'on est à sa place et que Notre-Seigneur, le divin sanctificateur, s'est contenté en nous ! » Et le 12 : « Jamais nuit plus reposante que celle que je viens de passer. Jamais aussi l'âme plus sereine. Comme je sens, — et je l'ai toujours senti, — que j'ai fait la volonté de Dieu en toute cette affaire ! Mais que voulez-vous ? J'ai tant parlé dans les discussions de la nécessité d'un esprit pour la solidité de l'Œuvre, et j'ai tant dit que cet esprit était celui de Victime et d'Hostie pour nous, que le Bon Maître, et cette pensée me venait bien fort dans ma visite à notre Bonne Mère, m'a un peu essayé. L'essai a été, par moment, terrible ; mais voilà la sérénité profonde de mon âme. »

Sa sincérité est admirable et cette page est à coup sûr la plus sainte de sa vie. Sa grande douleur fut de n'être plus en communauté d'idées avec ses frères, et de différer avec eux, non seulement sur des détails, mais sur l'esprit même de l'Apparition. La nouvelle Règle ne lui paraissait pas posséder complètement cet esprit tel qu'il l'avait conçu, tel qu'il s'en était pénétré dans son étude profonde du fait de la Salette et dans ses longues méditations. Quand Rome examina plus tard cette Règle avant de l'approuver, la S. C. des Religieux, dans un décret de 1909 confirmé par Pie X, rétablit la pensée du P. Giraud par ces considérations :

« Tous les Membres de l'Institut s'efforceront de vivre dans un grand esprit de prière, de pénitence et de zèle. Ils le puiseront dans la méditation des souffrances de Notre-Seigneur et des douleurs de la Bienh. Vierge Marie... La T. S. Vierge, assise sur la pierre, le visage dans les mains, fondant en larmes et portant sur la poitrine le crucifix, avec les instruments de la Passion, leur inspirera un ardent amour de Dieu, une profonde et inconsolable douleur pour tout ce qui l'offense, une vive et tendre compassion envers les pauvres pécheurs et un ardent désir de satisfaire à leur profit, par la

prière et la pénitence. La Vierge debout, toujours en larmes, appelant à elle les deux petits bergers, leur parlant avec une bonté touchante, portera les Missionnaires aux dévouements généreux et aux labeurs d'un zèle tout apostolique. Enfin, la Vierge remontant au ciel après avoir franchi le torrent de la Sezia, et tracé la voie du Calvaire sur la sainte Montagne, montrera aux Missionnaires le terme sublime où aboutiront leurs efforts persévérants et leurs sacrifices. »

Le P. Giraud se remit ensuite à ses retraites, et fit quelques missions. En 1877, la Communauté des missionnaires se réunit à Grenoble pour la tenue de son Chapitre et pour la retraite annuelle; c'est lui qui en donne les exercices. Il prêche aussi au couronnement de N.-D. de la Salette en 1879, toujours avec le même succès. Sa santé périclite, mais il veut évangéliser jusqu'au bout. A la fin de juillet 1885, il prêche une retraite aux Sœurs de la Croix de Murinais, mais il est très souffrant, épuisé. Dans les premiers jours d'août il se rend, malgré tout, au monastère de Fontfroide pour y donner la retraite aux prêtres de l'*Union apostolique* du diocèse de Perpignan, puis au Bon-Pasteur de cette ville. « Retraite vraiment incomparable, » écrit une religieuse. Et il reprit la route de Vienne. Il était très fatigué, mais il marchait toujours, soutenu par son étonnante énergie morale. Arrivé à Tarascon, il descendit pour passer la nuit à l'hospice de la Charité dirigé par les Sœurs de St-Thomas de Villeneuve, dont la Supérieure, la Mère Sainte-Gertrude, était sa compatriote. Il aimait cette maison où il avait prêché, et ses hôtes, qui le vénéraient. C'était le 13 août. Il dut avouer qu'il était très malade et ajouta : « Oh ! la bonne et douce Providence qui m'envoie me reposer dans la maison des pauvres ! » La nuit, il souffrit beaucoup. On l'entoura des soins les plus tendres. Il remerciait, disant avec son bon et fin sourire : « Notre-Seigneur ne but que du fiel et du vinaigre sur sa croix, et moi, je ne prends ici que d'excellents breuvages. »

Les prêtres de la ville vinrent le visiter. Par discrétion, ils lui parlèrent peu, écoutant plutôt les leçons de ses suprêmes paroles. Il disait, comme se parlant à lui-même : « Vallée d'exil ! Vallée d'exil ! Oh ! comme la souffrance est ici-bas notre compagne assidue ! » Il regardait la statue de Notre-Dame de la Salette qu'on avait placée sous ses yeux, et il redisait : « Oh ! notre Bonne Mère ! comme nous vous aimons ! »

Le vendredi 21 août, l'archiprêtre de Tarascon vint lui apporter les derniers sacrements. Dans une délicate allocution il lui dit : « Notre-Seigneur est venu un jour recevoir l'hospitalité chez sainte Marthe. Vous êtes venu aussi, fatigué de vos travaux apostoliques, vous arrêter auprès du tombeau de sainte Marthe. *Infirmitas hæc non est ad mortem.* » Le malade était assis sur son lit, revêtu de son costume de missionnaire. Après le départ du clergé il dit : « Quelle belle demi-journée ! Quelle belle visite ! » Toute la nuit on l'entendit soupirer de pieuses aspirations : « *O caritas ! O veritas ! O tota veritas !* Mon Jésus, miséricorde ! »

Le samedi matin arrivait la Supérieure des Sœurs du Tiers-Ordre, avec une de ses religieuses. Il voulut lever la main pour les bénir, mais on dut l'aider à la soulever et il dit avec effort : « Je vous bénis, toutes, distinctement, distinctement ! » Vers sept heures il se leva, s'agenouilla, puis se remit sur son lit. Quand les sœurs rentrèrent, il avait déjà les yeux fixes. La mort respecta la majesté de ses traits et imprima à son visage une beauté souveraine. Avec ses yeux fermés comme pour la méditation, ses mains jointes sur le crucifix, son front dépouillé et encore plein de pensée, on eût dit qu'il se préparait à monter dans sa chaire.

C'est à coup sûr une des figures religieuses les plus remarquables et les plus saintes de son temps. Il avait aimé avec passion Jésus-Christ, l'Eglise, les âmes ; il avait parlé à de grands auditoires, remué les foules, touché les cœurs, éclairé les esprits, connu tous les succès. Il avait aussi connu l'humiliation et la douleur. Il aimait à dire : « Pour reconnaître une âme humble, il faut faire comme pour les pièces de monnaie : on les jette à terre et l'on écoute le son qu'elles donnent. Il en est de même de l'âme humble : il faut qu'elle soit jetée à terre et l'on verra ce qu'elle dit, le son qu'elle fait entendre. » Il avait été jeté à terre et humilié; à ses paroles de foi généreuse, de résignation surnaturelle, au son clair que rendit son âme, on reconnut qu'elle était d'or.

LITURGIE

Q. — [Résumé]. A propos d'une solution donnée p. 380, disant que la solennité de S. Jean-Baptiste patron doit être célébrée le dimanche suivant, malgré l'occurrence des SS. Apôtres Pierre et Paul, un docte contradicteur nous envoie une longue dissertation qui se ramène à deux points : — 1° La fête de S. Jean-Baptiste n'est pas plus digne que celle des apôtres S. Pierre et S. Paul, et par conséquent sa solennité ne l'emporte pas ; — 2° La réponse donnée est en contradiction formelle avec les nouvelles rubriques du Missel (Tit. IV, 3).

R. — Ad I. La fête de S. Jean-Baptiste est-elle plus digne que celle de S. Pierre et S. Paul ?

Notre honorable contradicteur, s'appuyant sur les règles de préséance (Tit. II, *De festorum præstantia)* des nouvelles rubriques, prétend que S. Jean-Baptiste ne l'emporte pas sur S. Pierre et S. Paul.

Il ne l'emporte pas en vertu de la première règle, *Ritus altior,* puisque les deux fêtes sont de 1re classe. Il ne l'emporte pas en vertu de la deuxième, *Major solemnitas,* car, dit-il, la fête de S. Pierre et S. Paul est une fête d'obligation et S. Jean-Baptiste ne l'est pas. Cela suffit, conclut-il, pour déterminer que la fête de S Pierre et S. Paul est plus digne que la fête de S. Jean.

— Pardon ! Prenez le Bréviaire, édition typique de 1914 ; vous verrez dans le catalogue des fêtes *fériées* la Nativité de S. Jean-Baptiste. Or, les *Ephémérides liturgiques* font cette remarque : *In hoc catalogo ponuntur festa feriata, sub*

respectu tantummodo juris liturgici prælationis (1914, p. 581 ; et 1919, p. 203, note). M. Hébert, dans son *Cours de liturgie*, t. I, p. 93, après avoir énuméré les fêtes fériées, ajoute : « Cette liste renferme les fêtes fériées au point de vue de la préférence à leur donner en cas d'occurrence, et non au point de vue de la messe *pro populo*. »

Donc, en vertu de cette 2e règle *(Major solemnitas)*, la fête de S. Jean-Baptiste ne sera pas inférieure à celle de S. Pierre et S. Paul.

Non plus en vertu de la 3e règle, *Ratio primarii :* ces fêtes sont toutes deux primaires.

Nous arrivons donc à la 4e règle : *Dignitas personalis.* Or ici la rubrique est formelle. Voici l'ordre de dignité : 1o... 2o... 3o... 4o S. Jean-Baptiste. 5o S. Joseph. 6o Les Apôtres et Evangélistes.

Ainsi la fête de S. Jean-Baptiste, *ratione dignitatis*, l'emporte sur la fête des SS. Apôtres Pierre et Paul. Donc aussi sa solennité.

De fait, tous les décrets, tous les liturgistes l'enseignent nettement.

Ad II. Y a-t-il contradiction entre la solution donnée et les nouvelles rubriques ?

Rappelons d'abord que l'indult du cardinal Caprara pour la France, du 9 avril 1802, ordonne de renvoyer au dimanche suivant la solennité du Patron de lieu quand la fête tombe en semaine. Or, cet indult n'a pas été révoqué par les nouvelles rubriques, ni par le Code. Il a donc toujours force de loi. Le canon 22 dit en effet : « Lex generalis nullatenus derogat locorum specialium et personarum singularium statutis, nisi aliud in ipsa expresse caveatur. »

De plus, un décret pour Carcassonne, du 26 janvier 1917, déclare formellement que les indults pour la France sont toujours en vigueur. *(Ami* 1919, p. 799 ; *Ephem. liturg.*, 1917, p. 130).

Or, en vertu de cet indult, qui concerne la France, les solennités des patrons de lieux sont obligatoires dans toutes les paroisses et sont régies par le décret du 2 déc. 1891, n. 3754. On chante la messe festivale avec *Gloria* et *Credo*, une seule oraison et l'évangile de S. Jean à la fin, quand il y a une autre messe du jour ou conventuelle ; autrement, à la messe de la solennité, on ajoute l'oraison du dimanche sous la même conclusion et l'on dit son évangile à la fin au lieu de celui de S. Jean (ad II). Mais si la solennité transférée coïncide avec un double de 1re classe tombant un dimanche, on chante la messe de la solennité, à condition qu'elle soit plus digne : *Missa de eadem solemnitate canatur, modo Festum, ad quod ipsa pertinet, sit dignius* (ad V). Et le décret du 20 juin 1899 est venu confirmer cet enseignement.

Or S. Jean-Baptiste étant plus digne, a droit, *en France*, à être solennisé le dimanche 29 juin, comme nous l'avons dit p. 380.

Je dis : *en France ;* car dans les pays où la solennité du patron ne jouit pas d'indults spéciaux, il faut se conformer aux nouvelles rubriques du Missel, Tit. IV, n. 3. Or cette rubrique, à laquelle notre contradicteur fait allusion, dit que si une solennité est transférée à un dimanche mineur coïncidant avec une fête de 1re classe, la messe de la solennité externe est interdite ; on fait de la fête de 1re classe et on ajoute la mémoire de la solennité à l'oraison de la messe du jour, sous la même conclusion. Cette mémoire sera même omise aux fêtes primaires de 1re classe du Seigneur de l'Eglise universelle.

Q. — 1o Est-il permis de donner la communion le Jeudi Saint avant la messe ? V. g., dans une paroisse où la grand'messe est à 10 h., pourrait-on, vers 7 ou 8 h., donner la communion aux fidèles qui voudraient la recevoir à cause de l'anniversaire de l'institution de l'Eucharistie, et qui trouveraient fatigant d'attendre jusqu'à la grand'messe ?

2o Est-il permis de mettre des statues sur un autel où l'on dit la messe ?

R. — Ad I. Depuis la fin de la messe du Jeudi Saint jusqu'à la messe du Samedi Saint, il est défendu de donner la sainte communion, sauf en viatique [1]. Si, durant ce temps, on conserve néanmoins quelques saintes Hosties dans les églises paroissiales, c'est uniquement en faveur des fidèles dangereusement malades. (Cf. Missel, rubr. spéc. du Jeudi Saint).

Quant aux fidèles en bonne santé, ils peuvent évidemment recevoir la sainte communion à la messe du Jeudi Saint, et, ce faisant, ils agiront conformément à l'esprit de l'Eglise. Et jusqu'à présent rien ne s'oppose à ce qu'au besoin on leur distribue auparavant la sainte communion dans les églises et chapelles où cette messe est célébrée.

Ad II. Il est de toute convenance qu'à chaque autel, même secondaire [2], il y ait en bonne place et à demeure une image, — statue, bas-relief ou tableau, — représentant le titulaire propre de cet autel. (Cf. S. R. C., 27 août 1836, n. 2752, ad 7) [3]. Toutefois, cette image, — non plus d'ailleurs qu'aucune autre, — ne saurait être mise ni sur le tabernacle du Saint-Sacrement, fût-ce à la partie postérieure (S. R. C., 31 mars 1821, n. 2613, ad 7 ; 31 mars 1887, n. 3673, ad 2), ni aux lieu et place de la croix exigée sur l'autel pour la célébration de la messe (Benoît XIV, constit. *Accepimus* du 17 juillet 1746 ; cf. Rubr. gén. du Missel, tit. XX) [4], ni sur le trône destiné à l'exposition solennelle du Saint-Sacrement (S. R. C., 19 sept. 1883, n. 3589).

Pour orner un autel, surtout aux jours de fête, et pourvu que le Saint-Sacrement ne doive pas y

[1] Sur la défense de distribuer la sainte communion à l'église le Vendredi Saint, voir *Ami* du 3 juillet, p. 432.

[2] En ce qui concerne le titulaire du maître-autel, voir *Ami* du 24 janvier, p. 63.

[3] Il n'est pas loisible à chacun de substituer l'image d'un autre Saint, — et moins encore celle d'un Bienheureux (cf. *Ami* 1923, p. 681), — à l'image du titulaire de l'autel. (Cf. S. R. C., 27 août 1836, n. 2752, ad 7 ; 11 mars 1837, n. 2762).

[4] « On ne peut mettre une statue ou une image sur un autel à la cette place principale qui convient au crucifix. Si l'image ou la statue est attachée à la muraille ou placée dans une niche, et qu'on ait construit un autel devant, il faut que le crucifix de cet autel garde toujours l'honneur et l'importance de sa place, et qu'il soit toujours suffisamment grand et suffisamment en vue. » (De Conny, *Cérémonial romain*, p. 106. Cf. Benoît XIV, *loc. cit.).* — Si, dans une circonstance extraordinaire, il avait été momentanément ôté, il faudrait le remettre en place pour la célébration de la messe. (S. R. C., 17 sept. 1822, n. 2621, ad 7).

être exposé (S. R. C., 23 avril 1875, n. 3349), on peut fort bien mettre des statues de saints [1] entre les chandeliers. (Missel, *Ritus celebr. miss.*, tit. IV, n. 5).

Est-il admissible que, v. g. pour une réunion de confrérie, on place momentanément la statue d'un saint au milieu de la table d'un autel ? Cela est positivement défendu pour l'autel du Saint-Sacrement (S. R. C., 6 sept. 1845, n. 2906), et il semble peu convenable de le faire même à un autre autel (cf. Rubr. gén. du Missel, tit. XX) [2].

Q. — 1° Le prêtre peut-il réciter en langue vulgaire les prières après la messe basse, là où l'assistance ne peut lui répondre en latin ? Ou bien doit-il les réciter en latin, tandis que, de leur côté, les fidèles les disent en langue vulgaire ?

2° Dans le n° du 1er mars 1923, p. 136, l'*Ami* permet à un diacre de se communier en l'absence du prêtre. Un prêtre trop fatigué pour célébrer, mais capable de distribuer la sainte communion, pourrait-il se communier ? Un prêtre très malade, auquel néanmoins il serait possible de se traîner jusqu'à l'autel, pourrait-il, en l'absence d'un confrère, se communier lui-même en viatique ? Quelles prières réciter dans le cas où la chose serait permise ?

R. — Ad I. Il est assurément plus conforme à l'esprit de l'Eglise de dire en latin les prières prescrites à l'autel après la messe basse, et il faut continuer à le faire là où en existe l'habitude. Toutefois, au besoin, ces prières pourraient être récitées en langue vulgaire, même par le prêtre, pourvu que la traduction employée fût fidèle et eût été approuvée par l'Ordinaire. (S. R. C., 5 mars 1904, *Utinen.*, ad 5 [3]). Bien entendu, on gagnerait ainsi les indulgences accordées par Léon XIII pour la récitation desdites prières. (Cf. *Codex*, can. 934, § 2).

Ad II. Ce qui, à de certaines conditions, peut être permis à un diacre, ministre *extraordinaire* de la sainte communion, est *a fortiori* permis au prêtre, ministre *ordinaire* de l'Eucharistie. « Il serait étrange, vraiment, disait l'*Ami* en 1922 (p. 448), que celui qui a pleins pouvoirs de distribuer le pain eucharistique à tous fidèles quelconques, n'eût pas la faculté de s'en nourrir lui-même tout le premier, par ses propres moyens, quand il est dans l'impossibilité de recourir au ministère d'autrui [4]. »

A défaut donc de tout autre prêtre et de tout diacre, un prêtre, incapable d'ailleurs de célébrer la messe, peut, même simplement pour satisfaire à sa dévotion, et mieux encore s'il y a pour lui urgence de recevoir le saint Viatique, s'administrer licitement le sacrement de l'Eucharistie. (Cf. Arregui, *Summar. Theol. mor.*, n. 539). La seule précaution qu'il y ait à prendre en pareil cas, surtout pour une communion de pure dévotion, c'est d'éviter tout danger de scandale.

Quant aux prières à réciter alors, rien n'a été officiellement prévu. Avant d'ouvrir le tabernacle, le prêtre dira, de la même manière que dans la récitation solitaire de l'office divin : *Confiteor*, en y supprimant *et tibi Pater, et te Pater ; Misereatur*, puis, en se signant, *Indulgentiam*. Au moment même de la communion, la formule *Corpus Domini nostri J. C. custodiat animam meam, etc.*, sera accompagnée d'un signe de croix tracé avec la sainte Hostie, comme à la messe. Enfin il ne faudra pas omettre les prières prescrites pour le moment de la purification des doigts, ni l'oraison subséquente *(Deus qui nobis* ou *Spiritum nobis*, suivant le temps liturgique où l'on se trouvera), terminée toujours par la grande conclusion.

Q. — 1° Le 29 mars 1923, l'*Ami* disait, avec preuves à l'appui, qu'il est interdit pour toutes les cérémonies, en particulier pour les saluts du Saint-Sacrement, de poser sur l'autel et d'y allumer d'autres bougies que des bougies de cire. L'usage de la stéarine à l'autel est donc absolument défendu. Mais cette défense est-elle observée quelque part en France, en Italie ? J'ai assisté à bien des saluts, en France du moins, dans d'humbles églises et dans des cathédrales, dans des séminaires et des communautés ; or, partout on employait, avec les six cierges liturgiques, des bougies de stéarine plus ou moins nombreuses suivant le degré de la fête. Que fait-on alors des décisions si formelles citées par l'*Ami ?*

2° Un de mes confrères proscrit toute fleur sur les tombes. En chaire, il s'est élevé contre la coutume qu'ont ses paroissiens de cultiver, pour le jour des Rameaux et surtout pour celui de la Toussaint, quelques pieds de pensées, jacinthes ou chrysanthèmes sur la tombe de leurs enfants. Pour ces jours-là, la tombe de sa mère reçoit un simple coup de rateau, et il désire que tous agissent comme lui. Evidemment, certains excès sont à blâmer relativement aux couronnes et aux fleurs, surtout aux sépultures. Mais l'Eglise blâme-t-elle la culture de quelques modestes fleurs sur la tombe des défunts ?

R. — Ad I. Presque partout en Italie le luminaire de l'autel est régulièrement constitué. Malheureusement, à part quelques églises et chapelles, il n'en est pas de même en France. Pourquoi donc, sur ce point en particulier, se montre-t-on si peu empressé chez nous à obtempérer aux injonctions du Saint-Siège ? Il faut en chercher la cause dans l'ignorance trop commune des règles liturgiques, dans l'incompréhension de la sainteté et du symbolisme de l'autel [1], et même dans la conception très fausse que d'aucuns se sont faite de l'autorité de la S. C. des Rites et du caractère obligatoire de ses décisions [2]. Un prêtre vraiment soumis à l'Eglise ne saurait se résigner à un tel état de choses ; il n'attendra pas l'exemple de ses voisins pour corriger un usage maintes fois réprouvé par elle.

Ad II. Assurément, des abus, souvent d'origine païenne, se sont introduits peu à peu dans l'orne-

[1] Peu importe, du reste, que ces statues renferment ou non des saintes reliques. (S. R. C., 21 mars 1744, n. 2375, ad 3).

[2] « Il n'est pas permis d'élever, pour y placer soit une statue, soit une image, soit une relique, un trône, une pyramide, une crédence ou faux autel, qui obstruerait la vue de l'autel principal. » (De Conny, *loc. cit.).*

[3] Ce décret, publié en 1904 par les *Ephemerides liturgicæ*, p. 163, et par l'*Ami*, p. 415, n'a pas été reproduit dans le tome VI de la nouvelle Collection authentique des décrets de la S. C. des Rites. Il n'en garde pas moins sur ce point toute sa valeur jusqu'à nouvel ordre.

[4] Cf. *Ami* 1914, p. 335 ; 1922, p. 414 et 447 ; 1923, p. 136.

[1] Cf. *Ami* 1924, p. 447, col. 1, note 2.

[2] Cf. *Ami* 1924, p. 64.

mentation des tombes des adultes. On y voit parfois une profusion de fleurs et de couronnes sous lesquelles elles disparaissent. Il s'établit pour cela entre les familles une sorte de rivalité, où la vanité des vivants peut trouver quelque satisfaction, mais qui n'apporte aucun soulagement aux âmes des défunts.

Qu'un curé s'efforce de prémunir ses paroissiens contre de tels abus, rien de mieux. Mais il n'a pas à se montrer plus exigeant que l'Eglise. Or, d'après la S. C. des Rites (16 juin 1893, n. 3804, ad 6), on peut tolérer, là où il existe, l'usage de mettre des fleurs [1] sur le cercueil, aux funérailles des adultes. Rien, semble-t-il, ne s'oppose à ce que l'on étende la même tolérance aux tombes dans les cimetières.

Quant aux tombes des enfants baptisés morts avant l'usage de la raison, il est très conforme à la tradition chrétienne de les parer, comme leurs cercueils, de fleurs et de couronnes blanches. (Cf. Rituel, tit. VI, c. 7, n. 1).

Q. — Allant porter la sainte communion à un malade, peut-on en même temps communier une ou plusieurs personnes de son entourage ? Cette pratique, suivie par certains prêtres, peut-elle être légitimée par le fait que la ou les personnes qui reçoivent ainsi la communion sont obligées de rester auprès du malade, en raison de soins particuliers et incessants ; qu'ainsi elles sont empêchées même d'assister à la messe les jours d'obligation, et privées de la communion depuis une ou plusieurs semaines, alors qu'elles la recevaient fréquemment ?

R. — En principe, les malades ou les infirmes hors d'état de se rendre à l'église peuvent seuls recevoir chez eux la sainte communion, et l'on ne saurait profiter de ce qu'on la leur porte pour communier en même temps des personnes valides de leur entourage. Le respect dû à l'adorable Eucharistie exige que, sauf le cas de sérieuse nécessité, elle ne soit administrée aux fidèles qu'à l'église, devant l'autel, et telle est en effet la pratique traditionnelle de l'Eglise. D'ailleurs, parmi les prières prescrites pour la communion des malades à domicile, il en est (v. g. l'oraison *Domine sancte)* qui s'appliqueraient difficilement à des communiants en bonne santé.

Il faudrait donc un indult ou un motif vraiment grave pour légitimer une exception à la discipline ecclésiastique en vigueur. A défaut de décision expresse du Saint-Siège et pour prévenir tout abus, on fera bien, dans les cas semblables à celui qui nous est soumis, de consulter son évêque [2].

---

[1] Dans le décret, il n'est pas question de couronnes. De fait, en en déposant sur le cercueil ou sur la tombe d'un adulte, « ne semble-t-il pas, dit Mgr Robert, que nous empiétons sur les attributions de Dieu, qui s'est réservé de déposer lui-même la couronne sur la tête du vainqueur, *vincenti dabo coronam ?* » Mais, dans les circonstances actuelles, on se voit souvent forcé de tolérer même les couronnes aux sépultures des adultes.

[2] Voir *Ami* 1906, p. 640 ; 1909, p. 64 ; 1921, p. 14.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus Bibliographiques

S. Bernard de Menthon l'apôtre des Alpes. *Sa vie, son œuvre,* par A. Pidoux de Maduère, archiviste paléographe, docteur en droit. Introduction par l'évêque d'Annecy. — In-8 écu de VIII-100 p., 25 photogravures hors texte. — Lille, Desclée.

Voici un Saint qui n'aurait jamais dû cesser d'être le plus populaire, le plus connu des Saints, puisqu'il a laissé son nom, non seulement à deux cols des Alpes, le Grand et le Petit St-Bernard, mais, ce qui bien mieux est encore, à l'une des branches les plus intéressantes de la race canine, — et dont pourtant, en dehors des pays où il a vécu, la plupart des fidèles ignoraient tout, sauf son nom, jusqu'à ce que l'an dernier, à l'occasion du millénaire de sa naissance, le Souverain Pontife soit venu, par une docte Lettre apostolique à l'évêque d'Annecy (20 août 1923), réveiller le culte de cette grande mémoire au cœur des chrétiens et proclamer S. Bernard de Menthon « patron céleste non seulement des habitants des Alpes et de leurs visiteurs, mais de tous ceux qui entreprennent l'ascension des montagnes. »

Et voilà un Patron qui, par ce temps de tourisme universel, ne risque pas d'être démuni de clients.

Et nous souhaitons à sa biographie aussi la plus riche clientèle. M. Pidoux de M. s'est entouré, pour l'écrire, de tous les secours de l'érudition contemporaine. Mais il y a mis surtout sa foi et sa dévotion. Fervent alpiniste, il aime à répéter que les montagnes élèvent l'âme à Dieu et que là haut, dans les rudes parages des glaciers, l'on se sent plus près du ciel. Mais combien c'est plus vrai encore quand aux merveilles de la nature s'ajoute, comme au Grand St-Bernard, la contemplation des merveilles de la grâce, l'infinie bonté de Dieu proclamée par l'œuvre de ses Saints !

Puisque c'est un millénaire que l'on célébrait l'an dernier, c'est donc que le Saint serait né en 923. C'est là en effet la date traditionnelle, mais qui est sujette à controverse ; et le Souverain Pontife lui-même, tout en approuvant la célébration du millénaire, spécifie qu'il ne veut « en rien toucher au débat. » Mettons cependant qu'il est né au premier quart du Xe siècle. Dure époque, qui voyait l'Europe chrétienne ravagée en tous sens par les Sarrasins, les Normands, les Hongrois, et l'Eglise en proie aux plus terribles plaies morales. Epoque de confiance quand même, puisque c'est en ces années-là mêmes, en 912, que Dieu suscite la fondation de Cluny, le grand Ordre monastique qui va essaimer partout avec une rapidité prodigieuse et sera durant ces deux siècles (le Xe et le XIe) le plus efficace auxiliaire de la Providence dans la réforme de l'Eglise.

Bernard était de puissante famille, de la famille des barons de Menthon, dont le château domine le lac d'Annecy, et l'unique rejeton du baron Richard. A trois ans il savait lire, ce qui prouve que même les gentilshommes, en dépit de la légende, ne se targuaient pas de leur ignorance comme d'un privilège. A sept ans on lui donne un précepteur venu du pays flamand. Un peu plus tard, à la fleur de son adolescence, on l'envoie étudier à Paris, à cette école Notre-Dame, fameuse dès ce temps-là, abritée à l'ombre de la vieille cathédrale mérovingienne où l'on voyait, autour de l'évêque, huit dignitaires, cinquante-deux chanoines et une foule de clercs vivre dans toute la ferveur de la règle de S. Chrodegand.

Si on l'a mis aux études, ce n'est pas pour en faire un clerc ! Il est l'unique rejeton de la famille ! Son

père a fait choix pour lui d'une riche héritière, et lui signifie sa volonté sans réplique, dès que le jeune homme est revenu de Paris... Angoisse du Saint, qui à Paris a fait vœu de chasteté perpétuelle. Il ne voit de salut que dans la fuite. Mais comment fuir ? La nuit qui précède les noces projetées, une apparition de S. Nicolas le réconforte ; il écrit pour ses parents une touchante lettre d'adieu, s'élance, tombe sans mal sur le sol, d'une hauteur de 16 pieds, et guidé comme par une main invisible à travers les sentiers escarpés, il gagne la ville d'Aoste.

Là, on lui fait bon accueil ; il se prépare au sacerdoce, dans l'étude et la mortification. Chanoine ensuite d'Aoste, puis, durant quarante ans, jusqu'à sa mort, archidiacre, il sera le grand apôtre de ces régions, non seulement du diocèse d'Aoste, mais des diocèses aussi de Sion, de Genève, de Tarentaise, et jusque de ceux d'Ivrée et de Novare. Puis, comme la charité chrétienne embrasse non seulement les âmes, mais les nécessités corporelles, et qu'il entend la cité d'Aoste retentir des lamentations de voyageurs maltraités et dépouillés par les brigands de ce col par où se fait le passage de France en Italie, il décide, sous l'inspiration de S. Nicolas, de mettre fin à cet état de choses. Après une longue préparation dans la prière, il gravit processionnellement les pentes du mont Joux *(mons Jovis)*, renverse la statue de Jupiter en l'enlaçant de son étole, exorcise les lieux, passe au col voisin (colonne Joux, *columna Jovis)* et l'exorcise à son tour. Désormais des hospices, sur les deux cols, remplaceront les idoles païennes et les cavernes de brigands. Lui-même est le premier à travailler de sa main à leur construction, ce qui à cette altitude de près de 2500 mètres où le travail n'est possible que trois mois d'été, demande des années. Les édifices une fois debout, comme il est chanoine régulier, c'est à des chanoines réguliers qu'il confie la mission d'assurer le service des hospices des Alpes.

Pas de règle spéciale ; simplement la vie des clercs réguliers dans toute sa pureté. Les seules Constitutions dont on a parlé, c'est la tradition orale, ce sont les recommandations suprêmes du Saint sur son lit de mort : « Attachement à la Chaire de S. Pierre ; horreur du schisme et de l'hérésie ; charité : *Sit vobis cor unum in Deo.* »

Il mourut au cours de ses prédications, à Novare, le vendredi après la Trinité (donc le 29 mai) 1008, hospitalisé chez les Bénédictins, qui ont revendiqué et obtenu le privilège de garder son corps.

Son œuvre est demeurée prospère jusqu'au milieu du XVe siècle. Elle est alors tombée en commende ; et la commende y a engendré, comme partout, le désordre et la misère. A la fin du XVIIIe siècle, les chanoines continuaient à vivre d'une pension que la Révolution leur supprima. Napoléon la rétablit. Les chanoines ont poursuivi le cours de leur dévouement : trois d'entre eux et quatre frères lais en sont morts victimes au XIXe siècle. Aujourd'hui le Grand Saint-Bernard est traversé par une belle route, carrossable trois ou quatre mois de l'année.

Lumière et Vie, par l'abbé de Tourville ; préface de l'abbé Félix Klein ; introduction de l'abbé Georges Picard. — In-8 de XXVI-286 p., 10 f. — Paris, Bloud et Gay.

Ce livre posthume est un recueil de « Notes et Fragments religieux. » Il n'y faut donc point chercher une trame suivie d'idées ou de raisonnements, mais des aperçus, jetés comme en passant, sur des sujets multiples et divers. Ce sont ces notes et fragments que l'on a recueillis et mis en ordre. Dans sa préface, M. l'abbé Félix Klein rappelle opportunément que si M. l'abbé de Tourville était connu principalement par son œuvre sociale, dont la *Revue sociale* avait répandu les idées directrices, son œuvre proprement religieuse, à peine indiquée dans *Piété confiante* (publié en 1905, Gabalda), était à peu près ignorée du public. « *Piété confiante,* malgré sa valeur, ne représente qu'une partie, non la principale, des écrits qu'a laissés Henri de Tourville sur le sujet qui, de beaucoup, lui tenait le plus au cœur et qui était, — bien au-dessus du rapport de société entre hommes et hommes, pourtant étudié avec tant de soin, — le rapport même de société entre les hommes et Dieu. Il reste de lui, sur la religion, quantité de lettres adressées aux amis, et parfois aux inconnus, qui le consultaient ; il reste des notes, assez nombreuses grâce à Dieu, mais généralement courtes, qu'il inscrivait pour lui-même afin de pousser plus loin et de fixer sa pensée ; il reste, surtout, une série de conseils ou de « directives » qu'il envoya, plusieurs années de suite, à l'un de ses disciples préférés, l'abbé Georges Picard, pour le guider, l'aider et en quelque sorte le ravitailler, dans ses conférences apologétiques » (p. XIII).

On conçoit que M. l'abbé Picard fasse un éloge sans réserve de l'œuvre qu'on publie aujourd'hui. Il note le « lyrisme » de certaines pages ; l' « admirable clarté » du langage, l' « exactitude de la doctrine » et le « bon sens religieux de son enseignement » ; « l'élévation, la cordialité, une suavité forte et entraînante, une ferveur mystique qui font souvent terminer la lecture en prière ou en méditation » (p. XXV).

L'idée fondamentale de l'abbé de Tourville est qu'il faut dénoncer « l'erreur » de ceux qui « ne recherchent pas la science de Dieu comme on recherche la science de ce monde » (p. XXVI). Et cette assimilation de méthode exige, avant tout, l'observation du fait religieux, comme point de départ de toute apologétique et de toute véritable science religieuse. Nous retrouvons cette idée fondamentale développée, et appliquée, à propos des différents sujets que M. l'abbé Picard a su grouper en quinze chapitres : *Du fait religieux en général ; Sur l'étude et sur quelques preuves de la religion catholique en particulier ; Comment se présente la Révélation chrétienne et ce qu'elle contient ; La Trinité ; l'Incarnation ; l'Homme-Dieu ; La grâce et le salut ; Sur les sacrements ; La grâce et la nature ; Ascétisme ; Mystique et Amour de Dieu ; La vie future ; Les suffrages pour les Morts ; L'Eglise et la Tradition ; Rapports de l'Eglise avec les divers états sociaux ; Quelques aperçus d'Histoire religieuse.*

Les « Notes et Fragments » ont le grand mérite de montrer combien étroit, dans la religion chrétienne, est le rapport de la lumière et de la vie, combien profonde est l'influence de celle-là sur celle-ci. Certaines pages respirent un parfum de piété extraordinaire : telles, les notes sur *Ascétisme,* sur *Mystique et Amour de Dieu.* De bonnes vérités sont dites à propos des *Rapports de l'Eglise avec les divers états sociaux,* avec une teinte de libéralisme en ce qui concerne la *Séparation de l'Eglise et de l'Etat* (p. 257). — Mais, sur l'ensemble du livre, il est de notre devoir de recenseur catholique de formuler les plus expresses réserves. Sans doute, nous nous rendons bien compte que M. de T. a jeté ses expressions au courant de la plume, sans fixer une pensée qu'il devait reprendre et perfectionner dans la suite. Mais on a livré au public cette pensée incomplète ; il nous est donc permis — c'est même notre devoir — de la juger et de mettre en garde les lecteurs contre les interprétations dangereuses que le sens obvie des mots pourrait suggérer.

Dès le début (p. 1) l'auteur s'efforce de montrer que « le fait religieux se constate et [qu'on] peut l'observer. » « Cette observation, ajoute-t-il, aboutit à établir irréfutablement la réalité objective de la religion... Je ne dis pas « convaincre invinciblement de..., » parce que cette dernière expression implique l'acquiescement de la personne à qui s'adresse la preuve : la détermination de la volonté. Or, la volonté n'est pas uniquement déterminée par l'établissement irréfutable de la vérité, mais il y faut l'élimination des passions ; et, par passions, j'entends ici, sans mettre en cause la

moralité de la personne, toute tendance opposée en fait à la vérité, quelque soit le principe de cette tendance » (p. 2)... « Les mécréants de bonne foi sont de mauvais observateurs » (p. 5). — Nous savons cependant que l'observation du fait religieux ne suffit pas pour nous conduire à la foi, même dans l'hypothèse où toutes les passions seraient éliminées. L'apologétique comporte d'autres aspects, qui ne sauraient être négligés sans qu'on s'exposât à dénaturer le rôle et le caractère de l'acte d'intelligence dans la foi catholique.

Ces quelques citations laissent entendre que l'auteur est favorable à la méthode et à la doctrine d'immanence. Cette précision nouvelle est formulée explicitement au § *Connaissance et vérification de ce qu'enseigne l'Eglise*. Il s'agit d'appliquer la méthode scientifique d'observation à l'enseignement de l'Eglise : — « Donc, deux opérations dans cette application... 1° Connaissance exacte de ce qu'enseigne l'Eglise ; 2° Vérification exacte que ce sont des réalités révélées » (l'auteur ne dit pas *vérités* révélées). La première opération consiste, une fois l'hypothèse bien connue, à voir *quels sont les faits qui la vérifient et en font une certitude par constatation*, en même temps qu'ils manifestent chez celui de qui vient l'enseignement de l'Eglise une connaissance surhumaine du monde.

« Première opération : expression précise des *faits* allégués par la Révélation. Deuxième opération : accord constant des faits allégués par la Révélation avec les faits observés chez l'homme, et connaissance surhumaine que cet accord atteste chez le Révélateur » (p. 19-20).

Réduite à cette double opération, l'apologétique n'est plus qu'une sorte d'apologétique d'immanence, celle-là même qu'a directement condamnée le concile du Vatican. D'ailleurs, l'insistance avec laquelle l'auteur parle des *réalités*, des *faits* allégués par la révélation, et non des *vérités révélées*, est significative. Reconnaissons toutefois que lorsqu'il en arrive à formuler un « bref aperçu du mode de démonstration, » M. de T. est obligé d'appuyer finalement sa démonstration sur un motif de crédibilité — le miracle permanent de la conservation de la doctrine, sans variation ni altération, — qui est tout à fait en dehors du simple « accord constant des faits allégués par la Révélation avec les faits observés chez l'homme. »

Nous avons déjà remarqué que M. de T. préfère parler de *faits*, de *réalités*, que de *vérités*. C'est encore là une manifestation non équivoque du pragmatisme inhérent à la doctrine de l'immanence. Aussi veut-il qu'on place « la Tradition *pratiquée* avant la Tradition *écrite*. » L'Eglise « est une société *pratique*, qui *vit d'actes*... Les *faits* de *pratique* sont *plus amples comme témoignages* que des textes d'écrivains » (p. 29). Et « c'est à la façon *de faits concrets, opérants au dehors*, que les vérités chrétiennes ont été énoncées dans leur révélation, c'est-à-dire dans leur affirmation première » (p. 34). Ainsi... « la Révélation n'est pas une thèse d'école, mais l'indication de *réalités concrètes*, dont il a été nécessaire de dire quelque chose aux hommes, *à cause de faits produits au dehors*, apparents, sensibles, qui s'y rapportent essentiellement, qui y ont toute leur raison d'être » (p. 35). Dans ces affirmations qui veulent être, avec insistance, pragmatistes, il y a, certes, une part de vérité. La révélation nous découvre les réalités et la vie divine, tout comme elle nous fait connaître les mystères de la vie surnaturelle communiquée par Dieu à l'homme ; mais la manifestation de ces réalités est formulée en *vérités*, auxquelles notre esprit est invité à donner son adhésion. Il s'agit donc de connaissance beaucoup plus que d'expérience ; et, en tout cas, l'expérience présuppose ici la connaissance. Et pour se convaincre que M. de T. embrouille sur tous ces points les notions les plus élémentaires du traité de la foi, il faut se reporter aux pages 222-225 de son livre. « Il faut distinguer soigneusement, écrit-il, l'*objet* du dogme, la *formule* du dogme, la *connaissance* du dogme. » L'*objet* du dogme n'est point une vérité, mais une réalité vivante, vie de Dieu, immuable, ou vie surnaturelle de l'homme, changeante. La *formule* du dogme est « l'expression en langage humain de la réalité objective surnaturelle et révélée, » expression vraie quoique incomplète. La *connaissance du dogme* « n'est que l'intelligence et l'appropriation PERSONNELLE des formules. » Je souligne deux fois le mot « personnelle, » sous lequel se cache la plus dangereuse des équivoques, celle-là même qu'a signalée le cardinal Franzelin *(De traditione*, thèse 25) sur les changements possibles, selon les milieux, les temps et les personnes, dans le *sens* que recouvrent les formules dogmatiques.

La méthode d'immanence, en ce qu'elle a de plus erroné, s'affirme également dans le § sur *Le merveilleux vrai et le merveilleux faux* (p. 39-40) : « La connaissance rationnelle de Dieu... nous présente la nature de Dieu comme certainement très différente de toute autre nature... *L'attraction vers la société positive de Dieu* (attraction qui se manifeste en nous par tout ce qui est prière, sentiment religieux, aspiration vers Dieu, soif de l'Infini, recherche de la vérité religieuse)... *implique essentiellement et par définition, des rapports avec Dieu en dehors et en plus de ceux qui résultent de l'ordre naturel des choses*... Par une suite des deux aptitudes précédentes, une troisième existe : *l'idée de la possibilité et le désir de la réalité des rapports sociaux avec Dieu par une action extérieure de Dieu nettement distincte de son action selon l'ordre naturel des choses sensibles*... »

On pourrait multiplier les critiques et les citations à l'appui. Bornons-nous, avant de conclure, à faire observer comment de tels principes et une telle méthode aboutissent à humaniser les mystères les plus divins de notre foi, la Trinité et l'Incarnation. On retrouve chez M. de T. un écho remarquable des erreurs d'Hermès.

Dans le § *La Doctrine de la Trinité et la Raison* (p. 57 sq.), l'auteur s'exprime ainsi : « C'est trop peu justifier [le dogme de la Trinité] que de dire qu'il n'est pas contraire à la raison... Il y a plus. De grands esprits, que l'Eglise n'a pas démentis, ont essayé de démontrer que, la Trinité une fois connue par la Révélation, la raison pouvait trouver dans ses conceptions l'aperçu lointain de cette vérité, quelque chose qui l'achemine, à si longue distance que ce soit, vers la conclusion que lui a fournie la Révélation. » Cette assertion est substantiellement exacte. La longue explication que veut en fournir l'auteur (p. 60-70) l'est moins. Car M. de T. part de ce principe (indiscutable d'ailleurs si l'on considère la nature intime de Dieu), que la Trinité est nécessaire en Dieu et ne peut pas ne pas être, pour construire une démonstration « éloignée, tendancielle, inachevée, un commencement de démonstration qui, sans aboutir pleinement et sûrement, met l'esprit sur la voie du vrai » (p. 61-62). Tout d'abord « la personnalité » peut être « bien et dûment établie en Dieu par la raison. » Il y a donc « tout au moins en Dieu une personnalité, une personne. » Mais il faut qu'il y ait, — pour que Dieu puisse se faire connaître en totalité, pour que sa gloire soit suprême, parfaite, infinie, — deux personnes distinctes en Dieu : celle qui communique sa nature par voie de connaissance et d'expression, et la prise de possession de cette connaissance donnée, de cette expression manifestée : « Une manifestation vraie suppose deux personnes, l'une pour la faire, une autre pour la recevoir. Sans cela, il n'y a pas de manifestation » (p. 66). D'ailleurs la personne « ne va pas sans être destinée à la société ; » il y a, semble-t-il, « dans la personne un besoin constitutif de rencontrer une autre personne. » Une explication analogue sur la prise de possession de la nature divine par l'amour montre la nécessité d'une troisième personne (p. 68-71).

Et sur *la vraie figure du Christ* (p. 87), une citation suffira : La figure du Christ, « c'est la grâce et le naturel infinis !... Oui, ce Dieu est *naturel*. Quel trait d'union

entre notre nature et ce surnaturel qu'on nous travestit, que nous nous travestissons si souvent à nous-mêmes en antinaturel ! Dieu est naturel : alors, vive Dieu ! Que si vous pouvez faire concevoir cela, le dépeindre à vos auditeurs et enlever leur âme, par la séduction du naturel en Dieu, dans quelle lumière bienheureuse vous les aurez jetés ! Comme ils seront à Dieu de plain-pied en sortant de là ! Vous aurez délivré leur âme. » Quelle phraséologie dangereuse ! Et d'autant plus dangereuse que nous lisons, quelques pages plus loin, — sur l'Homme-Dieu : « Oh ! que Dieu s'est bien fait Homme dans la plénitude du sens ! Et quelle jonction sans soudure entre le Christ-Homme et le Christ-Dieu ! *Comme ils s'harmonisent ! J'ose dire comme ils se complètent !* Combien, *à le voir, on comprend le lien qui réunit en nous la vie humaine et la vie de la grâce, la connaissance naturelle et la connaissance révélée* » (p. 91) ; — et sur la grâce, participation à la vie divine (p. 93) : « *La grâce est une imitation,* mais en type inférieur, *de l'Incarnation.* »

N'allons pas plus loin. Accordons que M. de T. pensait d'une façon très orthodoxe. Mais que ses expressions sont fautives, dangereuses, pleines d'embûches ! L'amitié sans doute et la reconnaissance ont présidé à la publication de ces notes et fragments. Mais le danger doctrinal que ces pages présentent pour les lecteurs aurait dû inciter les auteurs de la publication à ne point mettre dans le commerce un livre qui nous reporte, par ses formules captieuses et fausses, aux temps de l'américanisme et du modernisme.

Histoire générale de la Communauté des Filles de Saint-Paul de Chartres, par Jean Vaudon. Tome II : *De 1800 jusqu'à nos jours.* — In-8 raisin de xv-600 p., 22 photogravures hors texte, 15 f. — Paris, Téqui.

M. Vaudon, dans un premier volume, nous a raconté le premier siècle de la Congrégation des Sœurs de St-Paul de Chartres, de 1694, date de leur fondation, à 1800. (Cf. *Ami* 1922, p. 556-8). Il aborde aujourd'hui leur histoire au XIXe siècle : il ne la poursuit encore, en ce tome II, que jusqu'à la fin du Second Empire. Un IIIe volume sera nécessaire pour mener l'œuvre à achèvement. Les gens qui n'ouvriront pas ces volumes décrèteront que c'est bien long ; mais aucun de ceux qui en auront commencé la lecture ne s'arrêtera en route. Tout ce qu'a écrit M. Vaudon est entraînant ; mais jamais son sujet ne l'a mieux inspiré que cette fois.

Son tome I s'ouvrait sur un berceau, le berceau des Sœurs de St-Paul. C'est sur un berceau aussi que s'ouvre le tome II, sur la renaissance de la Congrégation au sortir de la tourmente révolutionnaire. A la fin du XVIIe siècle, c'est au soulagement d'une immense misère, physique et morale, que la Providence députait les Sœurs. A l'aube du XIXe, les ruines ne sont pas moins grandes : Taine dit que dans la plupart des hôpitaux il ne restait pas même de quoi donner à un malade une tasse de bouillon. Affirmation qui au premier abord paraît invraisemblable ; mais Taine ne parlait qu'après enquête minutieuse. Et de tous les points de la France, des appels poignants montaient vers le Gouvernement réparateur issu du coup d'Etat du 18 Brumaire. Et le Gouvernement, fort embarrassé, faisait rechercher partout ce qu'il pouvait rester de ci-devant Sœurs, non plus pour les expédier à la prison ou à l'échafaud, mais pour implorer leurs services auprès des malades.

C'est ce que fit le préfet d'Eure-et-Loir, le baron de Laître. Il avait entendu parler des ci-devant Sœurs de St-Maurice (ainsi dénommées du siège de leur maison-mère, St-Maurice-lès-Chartres). Il savait même le nom de leur ci-devant Supérieure, Marie Josseaume. Il la mande à la préfecture, lui expose l'état lamentable des hôpitaux de Chartres, l'état aussi des hôpitaux de Guyane dont elles étaient chargées avant la Révolution et pour lesquels le ministre de la Marine et des Colonies demande instamment de nouvelles Sœurs (janvier 1802)... Mère Josseaume s'engage à rallier ses Sœurs dispersées. Mais il leur faut une maison-mère, puisque la leur a été confisquée par la Révolution. Le préfet fait racheter pour elles, par le ministre, l'ancien couvent des Jacobins, proche de la cathédrale, et demande (octob. 1802) aux Consuls de prendre pour cette Communauté renaissante « un arrêté semblable à celui qu'ils ont pris pour relever celle des Sœurs de la Charité de Saint-Vincent-de-Paul. » Le Premier Consul signe le rétablissement demandé (10 déc. 1802), à des conditions qui seront précisées (5 janv. 1803) par un arrêté du préfet d'Eure-et-Loir. Ce n'était pas la liberté complète. C'était du moins la possibilité de vivre. Et les Sœurs pouvaient compter sur l'appui dévoué de l'évêque de Versailles (le siège de Chartres n'ayant pas été rétabli par le Concordat, le diocèse était rattaché au siège, nouvellement créé, de Versailles), Charrier de la Roche, ancien évêque constitutionnel de Seine-Inférieure (on sait que Bonaparte avait exigé que, sur les 60 évêchés de la nouvelle Eglise de France, 12 fussent réservés à d'anciens constitutionnels : sur ces 12, il y en eut qui refusèrent les garanties voulues et furent d'assez tristes prélats, mais d'autres aussi qui, comme ceux de Versailles et d'Angers, étaient sincèrement repentants et revenus de leur erreur d'un jour).

Et puis Mère Josseaume était femme à se mouvoir avec une souveraine aisance parmi toutes les difficultés que suscitait un pouvoir toujours tracassier. Elle savait prendre son monde. A quelques années de là (1807), quand le bruit courut que l'Empereur parlait de fondre toutes les Congrégations « en deux ou trois, » Mère Josseaume lui fit présenter par Madame Mère une adresse où on lit : — « Sitôt que le bruit sourd et général (de cette fusion) s'en répandit, nous conçûmes une inquiétude d'autant plus vive qu'*au premier aspect ce projet paraît grand et digne de figurer parmi les vastes conceptions de votre génie, Sire...* » Mais, demande-t-elle ensuite, cette variété des Congrégations n'entre-t-elle pas dans le plan de la Providence et dans l'ordre de la nature qui produit cette diversité de goûts, d'esprits, de caractères, d'où suit la variété des vocations... ? Et elle conclut : — « Mêlant toutes ensemble nos vœux et nos prières, nous conjurons ce Dieu de Charité, la Charité même, ce Dieu dont nous portons les saintes livrées et qui nous soutient par sa grâce, de tout faire pour votre salut, Sire, puisqu'il ne peut plus rien pour votre gloire... »

Une fois reconstituée en son centre à Chartres, la Congrégation essaime partout, avec une fécondité, une rapidité où l'on touche du doigt l'action de la Providence. Œuvres d'hospitalisation, œuvres d'éducation de l'enfance pauvre, œuvres d'apostolat lointain, à l'Ile Bourbon, aux Antilles, en Chine, au Japon, en Angleterre : c'est une germination, une floraison dont on ne se lasse pas d'admirer la variété. Quand on tourne la page pour un chapitre nouveau, on croit que cela va se répéter ; et ce n'est jamais la même chose. Dieu est admirable en ses Saints ; il est admirable surtout dans la variété de ses œuvres. Il n'y a pas deux paysages, pas deux visages humains qui soient absolument les mêmes, dans l'ordre de la nature ; et combien ce trait est mieux marqué encore dans le monde de la grâce ! Toutes ces Sœurs ont été formées par la même Règle, ont vécu la même vie ; et de chacune d'elles se dégage un parfum nouveau d'édification :

Facies non omnibus una,
Nec diversa tamen, qualem decet esse sororum.

Il y a des vies où l'on est obligé parfois de chercher avant de démêler quelque trait saillant. C'est un embarras que n'a pas connu M. Vaudon ; il n'a eu qu'à cueillir à pleines mains Et ses lecteurs pourront ouvrir le livre au hasard : ils sont sûrs d'y trouver toujours charme et édification. Un IIIe volume sera

nécessaire pour mener l'œuvre jusqu'à nos jours : qu'il soit le bienvenu ! — M. Vaudon a multiplié les grandes phototypies hors texte : vues de villes ou de monuments, portraits de Sœurs surtout. C'est fort intéressant, sans doute ; il y a un grand portrait de Mgr Clausel de Montals qui est une merveille. Mais nous craignons fort que cela n'ait obligé à majorer le prix, et l'élévation du prix risque si aisément de devenir un obstacle à la diffusion d'un livre ! Et l'on voudrait tant que des pages comme celles-ci pussent aller sans encombre partout.

La vie chrétienne à l'école des Saints Pères. *Saint Cyprien,* par M. l'abbé Boutet. — T. I, vol. in-8 de XIII-279 p., 10 f. 50. — Avignon, Aubanel.

M. l'abbé Boutet, en publiant cette traduction des écrits de S. Cyprien, poursuit un but excellent : « mettre un des chefs-d'œuvre de l'ascétisme chrétien à la portée des fidèles, chaque jour plus nombreux, qui recherchent pour leur âme une nourriture puisée aux sources mêmes du christianisme, et qui, manque de loisirs ou faute d'études préparatoires suffisantes, ne peuvent directement aborder la lecture des Saints Pères, non plus que faire d'eux-mêmes un choix judicieux parmi les abondants ouvrages qu'ils nous ont légués. » (Avant-propos).

Il offre aujourd'hui au public le premier volume d'œuvres de S. Cyprien, la publication des œuvres traduites du grand évêque de Carthage devant être prochainement terminée avec un volume second.

Ce premier volume contient d'abord une vie de S. Cyprien, nécessaire à l'intelligence de ses écrits, dans la mesure, très large, où ils sont des œuvres de circonstances. Vient ensuite, aux mêmes fins et avec la même utilité, une chronologie des Traités, chronologie en somme exacte, mais qui pourrait être précisée par la date de l'opuscule *Des bonnes œuvres et de l'Aumône.* Celui-ci, en effet, est à peu près du même temps que le traité de la *Mortalité,* c'est-à-dire de 253. (Le P. d'Alès, *Théologie de S. Cyprien,* p. XIII, lui assigne cette date et reporte le *De Mortalitate* en 252 ; M. le chanoine Bayard, discutant précisément la date largement approximative 253-256 donnée par M. Monceaux avant M. Boutet, fixe, lui aussi, le *De opere* en 253 ; voir *Questions Ecclésiastiques,* 1914, p. 445).

Les œuvres traduites dans ce premier tome sont au nombre de quatre. Il y a d'abord le *Discours à Donat,* comme l'appelle M. Boutet, en remarquant toutefois justement que cette première œuvre « parfois classée parmi les lettres (de S. Cyprien) a beaucoup plus les proportions et l'allure d'un traité. » Parce que « ce traité » parle des effets du baptême dans l'âme de Cyprien lui-même, M. Boutet a cru ne pouvoir mieux faire que de placer à sa suite deux appendices, l'un sur le baptême *de* (lisez : chez) S. Cyprien, l'autre sur la confirmation en S. Cyprien. A propos du baptême des cliniques nous ne pensons pas qu'il faille, avec M. B., établir une distinction trop nette entre le baptême « par aspersion » et le baptême « par infusion. » Voir *Ami* 1924, p. 167.

Viennent ensuite le Traité *de la vanité des idoles,* puis celui des *Règles de conduite pour les vierges,* suivi d'une étude sur *le mariage dans S. Cyprien ;* enfin *les trois livres des Témoignages à Quirinus.* Ces trois livres sont une collection de textes scripturaires appuyant des propositions qui établissent la déchéance des Juifs (livre I), la mission du Christ (l. II), ou constituent un petit code de morale chrétienne (l. III). M. B. a laissé de côté un certain nombre de chapitres du livre I dirigé contre les Juifs : et il a fort sagement agi. Il aurait pu de même passer sous silence le livre *De la vanité des idoles,* compilation qui représente sans doute de simples notes prises par S. Cyprien pour son usage personnel au temps de sa conversion et qu'il n'a jamais publiées lui-même.

On peut même se demander si l'auteur n'eût pas atteint plus parfaitement le but excellent qu'il poursuit, s'il avait supprimé complètement les trois livres des Témoignages en leur substituant les *Lettres* qu'il se propose de publier dans le tome II. Un volume unique trouve plus de lecteurs. Dans tous les cas, il y aura toujours plaisir et profit à lire des traités comme l'*Ad Donatum,* le *De habitu virginum* et les plus belles des autres lettres de S. Cyprien.

M. B. annonce qu'il publiera celles-ci en les classant d'après l'édition de Pamelius (p. XII, note). Dans ce cas, il fera bien d'indiquer au moins l'ordre chronologique meilleur du P. d'Alès *(loc. cit.).*

La traduction de M. B. est élégante et suffisamment exacte. Mais, en suivant Pamelius, il s'expose à traduire un texte moins bon que celui de Hartel, Vienne 1869, lequel n'est pas encore le texte critique définitif.

L'avenir de la raison, par Gonzague Truc. — Un vol. in-16 de 192 p., 4 f. (Collection *Bibliothèque internationale de critique).* — A la « Renaissance du Livre, » 78, boul. St-Michel, Paris.

Ouvrage abondant, imaginatif autant que philosophique, où l'ivraie se mêle en forte proportion à quelques excellents grains. Après une série de larges vues sur l'histoire, entendue au sens évolutionniste, des démarches diverses par lesquelles a progressé la raison, l'auteur, dans un dernier chapitre qui donne son titre à tout le livre, essaie de conjecturer vers quelles conquêtes nouvelles pourrait désormais s'orienter l'humanité, en tenant compte de tout son passé et en partant de ses richesses actuelles dûment inventoriées. Dans ce livre comme dans d'autres qui l'ont précédé, M. Truc proteste contre les dédains et les ignorances du passé dans lesquels se complaît la philosophie moderne ; lui-même toutefois reste imbu des préjugés contemporains les plus épais en ce qui regarde la vraie puissance de la raison, la notion de la causalité, et les conditions dans lesquelles se pose et se résout le problème de l'existence et de la nature de Dieu.

Les Origines religieuses du Canada, par G. Goyau, de l'Acad. Fr. — In-12 de XLVII-285 p., 7 f. 50. — Paris, B. Grasset.

Ce qu'il y a dans ce livre, nos lecteurs le savent. Il a paru d'abord dans la *Revue des Deux Mondes ;* et nous en avons présenté ici un aperçu rapide *(Ami,* p. 392 et suiv.). En sur-titre, M. Goyau écrit : *Une épopée mystique.* Oui, mystique, et non pas chrétienne à gros grains simplement. C'est aux foyers mystiques alors si ardents en France que s'est allumé et nourri l'esprit missionnaire qui, en même temps qu'il assurait à notre pays une de ses plus belles colonies, donnait au Christ une légion de martyrs avec des populations d'une admirable fidélité.

TABLES GÉNÉRALES

Il nous reste encore quelques exemplaires des **Tables Générales de la 2e Série.** Elles forment un volume de 592 pages sur 2 colonnes, du même format que la Revue. Elles coûtent en fascicules et *franco* pour la France 7 f. 50, pour l'Etranger 9 f.

Celles de la 1re et de la 3e Série sont épuisées. Celles de la 4e Série ne paraîtront qu'en 1925.

IMPRIMATUR
Lingonis, die 13 augusti 1924.
EUG. LINDECKER, *vic. gen.*

Le Gérant : F. FROSSARD.

LANGRES. — Imprimerie de *L'AMI DU CLERGÉ*

Café vert d'Haïti
de qualité supérieure
Frs. 12,50 le kilo
Louis AUGUSTIN, 18, quai de la Monnaie
BORDEAUX
R. C. Bordeaux 8.380 A.

ANCIENNE ŒUVRE DU VIN DE MESSE
fondée par M. l'abbé ROUS en 1871
SPÉCIALITÉ DE VINS DE MESSE
Rose et Blanc doux, Blanc sec supérieur
livrés en bonbonnes et en fûts
VINS CHOISIS de TABLE, blanc, rouge et rosé
livrés en barriques et feuillettes
Etablissements Veuve P. OLIVER
Banyuls-sur-Mer (Pyrénées-Orientales). R. C. Céret 146

VITRAUX D'ART Charles CHAMPIGNEULLE, *96, rue Notre-Dame des Champs,* à PARIS R. C. Seine 87.225
Maison fondée à Metz en 1832
Représentant, maquettes et devis sur demande

ENGRAIS DEROME
BAVAY (Nord)
Registre du Comm^ce d'Avesnes-s-Helpe. N° inscript. 2625

EUCHROMINE (Déposée)
R. C. Seine 77.746
Peinture à l'eau silicatée en poudre, applicable directement sur tous les matériaux (pierre, brique, plâtre, bois, etc.), à l'intérieur et à l'extérieur. **Economique, solide et lavable, 25** nuances. 9, rue du Congo, PANTIN (Seine).

MARBRERIE RELIGIEUSE
AUTELS, RETABLES, CHAIRES, EX-VOTOS, etc...
RÉFÉRENCES :
Basiliques de Fourvières et de Lourdes
DESSINS & DEVIS SUR DEMANDE
Société des Marbres, Pierres & Granits ANONYME Capital 2.000.000 f.
23, Quai des Brotteaux, **LYON**
Léon GUINET, Administrateur-Directeur
Ateliers de marbrerie : Lyon, Buxy et Molinges. — Scieries de marbre : Grenoble et Molinges. — Carrières de pierres : Buxy, Colombier, Rocheret. — Carrières de marbres : Jura, Pyrénées, Italie. —

ANÉMIE
NEURASTHÉNIE, FAIBLESSE, CHLOROSE
Sirop de DESCHIENS à l'Hémoglobine
Régénérateur du sang, prescrit par l'élite médicale.
Supérieur à la viande crue et aux ferrugineux.
DESCHIENS, Paris, 9, Rue Paul-Baudry. R.C. Seine 207.204.

UROPHILE BAILLY
LE PLUS ACTIF DISSOLVANT DE L'ACIDE URIQUE
Rhumatismes. Douleurs. Goutte.
Migraines. Névralgies. Maladies des reins, de la vessie.
A. BAILLY, 15, rue de Rome, PARIS. R. C. Seine 1.079
Brochure sur demande

CHEMISES, GILETS, CALEÇONS "TETRA"
Tissus spongieux remplaçant avantageusement la flanelle.
EXIGEZ cette MARQUE
GROS : Société Française des Tissus TÉTRA
12, Rue de Hanovre, PARIS-2e
R. C. Seine 101.853

LISEZ CECI M^me L. MARQUIS, directrice de l'**Intermédiaire catholique de Besançon et de Genève**, fondé en 1884, 2, rue Péclet, à **Besançon**, se recommande tout spécialement aux lecteurs de l'*Ami du Clergé* pour leurs achats en **Montres, Pendules, Bijouterie** et **Orfèvrerie**. Ils peuvent s'y adresser en toute confiance. Demander catalogues franco. Articles spéciaux pour 1^res Communions : Chapelets, Médailles, etc. — Prix avantageux. R. C. Besançon 1.552

HUILE Olive pure 75 f.; de table 60 f.; bl^e 55 f. les 10 l. Savon bl^e 72 % 10 k. brut 33 f. franco. Cafés verts et cuits. **Œuvre Ste-Thérèse, Marseille.** Chèq. post. 59-92.

GAUDRAP & C^o
MAISON RECOMMANDÉE 21, Rue Borie, 21 — BORDEAUX —
Monopoles { **« Graves des Rois de Gascogne »** ½ sec. **« Moulis-Claret »**, Bordeaux rouge très fin.
Vin blanc de Messe **Sainte Croix du Mont** (vin liturgique légitime).
— *Envoi gratis du Catalogue sur simple demande* —
R. C. Bordeaux 18.250 A.

SURMENAGE DE L'ESTOMAC
Pour éviter le surmenage de l'estomac, prenez au repas du soir un **Grain de Vals** (laxatif-dépuratif). Vous assurez ainsi le lendemain la régularisation de l'appareil digestif et évitez congestions et malaises.

Faites tous vos achats directement à la Fabrique d'Ornements d'Eglise. **Bronzes, Orfèvrerie, Chasublerie, Lingerie, Statues, Ameublement.**
La plus ancienne Maison, **fondée en 1580.**
Envoi des CATALOGUES sur demande
Ancienne Maison TRIOULLIER, **MONTAGNIER**, Succ^r
24, Rue de Grenelle, PARIS (VII^e). — R. C. Seine 72.345

Fondée en 1830
Registre du Commerce Seine, n° 43.793
LA NATIONALE
Entreprise privée assujettie au Contrôle de l'Etat
Siège Social
2, Rue Pillet-Will
PARIS
Rentes Viagères immédiates ou différées
aux taux avantageux des nouveaux tarifs
L'augmentation du revenu par la Rente Viagère est pour les personnes parvenues à l'âge de la retraite le remède le plus efficace à la cherté de la vie.
Renseignements confidentiels et prospectus gratuits au Siège Social, à Paris, ou chez les Agents Généraux en province